



RAPPORT ANNUEL

2017 – 2018



STATISTIQUES SUR LES PLAINTES CONTRE LA POLICE

Les statistiques sur les plaintes de 2017-2018 visant chacun des 52 services de police municipaux et régionaux de l'Ontario, ainsi que la Police provinciale de l'Ontario, sont présentées aux pages indiquées ci-dessous.

Amherstburg	36	Ottawa	63
Aylmer	37	Owen Sound.....	64
Barrie	38	Régional de Peel	65
Belleville	39	Peterborough.....	66
Brantford.....	40	Port Hope	67
Brockville	41	Sarnia	68
Chatham-Kent	42	Saugeen Shores.....	69
Cobourg.....	43	Sault Ste. Marie	70
Communautaire de Cornwall.....	44	Shelburne	71
Deep River.....	45	Smiths Falls.....	72
Dryden.....	46	South Simcoe	73
Régional de Durham.....	47	St. Thomas	74
Espanola.....	48	Stirling-Rawdon	75
Gananoque.....	49	Stratford.....	76
Guelph.....	50	Strathroy-Caradoc	77
Régional de Halton	51	Grand Sudbury	78
Hamilton	52	Thunder Bay.....	79
Hanover	53	Timmins.....	80
Kawartha Lakes.....	54	Toronto.....	81
Kingston.....	55	Régional de Waterloo	82
LaSalle.....	56	West Grey.....	83
London.....	57	Nipissing Ouest	84
Midland.....	58	Windsor	85
Régional de Niagara.....	59	Wingham	86
North Bay.....	60	Woodstock.....	87
Police provinciale de l'Ontario	61	Régional de York	88
Orangeville	62		

TABLE DES MATIÈRES

Mot de Director	2
De BDIEP en bref	4
Dépenses	5
Bilan de l'année	6
Priorités stratégiques.....	8
Dépot d'un plainte.....	12
Plaintes traitées.....	15
Règlement des plaintes dans le cadre des services à la clientèle	16
Examen préliminaire des plaintes.....	17
Règlements et médiation.....	19
Plaintes sur les les services	21
Plaintes sur les politiques.....	22
Enquêtes sur la conduite d'un agent	23
Décisions rendues	24
Demandes d'examen.....	25
Audiences disciplinaires	27
Statistiques de chaque service.....	32
Statistiques sur l'Ontario.....	33
Allégations par service	34



MOT DU DIRECTEUR

Le présent rapport annuel, qui couvre l'exercice financier du 1er avril 2017 au 31 mars 2018, donne un aperçu des travaux que le Bureau du directeur indépendant de l'examen de la police (BDIEP) a accomplis au cours de la dernière année.

Quand le ministère du Procureur général (MPG) a reçu le Rapport de l'examen indépendant des organismes de surveillance de la police le 31 mars 2017, l'exercice financier a commencé sous des augures de profonds changements pour les services policiers et la surveillance policière en Ontario. En effet, le MPG s'est engagé à renforcer les pouvoirs de mon bureau, à accroître ceux de l'Unité des enquêtes spéciales et à restructurer la Commission civile de l'Ontario sur la police. Ce travail s'est poursuivi tout au long de l'année, et en mars 2018, la *Loi de 2018 pour plus de sécurité en Ontario*, qui comprend la *Loi de 2018 sur la*

surveillance des services policiers, a reçu la sanction royale.

Dans les années qui viennent, des changements seront apportés au système de traitement des plaintes du public : le BDIEP sera renommé « Agence ontarienne des plaintes relatives aux services policiers » et deviendra le seul organe à enquêter sur les plaintes liées à la conduite de la police (dans les cinq ans). Sa compétence s'étendra aux agents spéciaux et aux services de police des Premières Nations qui choisissent d'être régis par la nouvelle loi, et il aura le pouvoir d'enquêter même en l'absence de plaintes du public.

En prévision des changements liés à la *Loi de 2018 pour plus de sécurité en Ontario*, mon bureau a commencé à améliorer ses processus pour mieux gérer les plaintes du public : nous avons embauché d'autres enquêteurs pour pouvoir mener plus

d'enquêtes à la suite de plaintes, nous sommes en train d'améliorer le processus de réception et d'examen préliminaire des plaintes, et nous intensifions nos activités d'information et de communication auprès des Ontariennes et Ontariens sur le système de traitement des plaintes du public.

La *Loi de 2018 pour plus de sécurité en Ontario* exige que le personnel reçoive une formation qui prend en compte et respecte la diversité, le multiracialisme et le multiculturalisme de la société ontarienne, ainsi que les droits et la culture des Premières Nations, des Inuits et des Métis. Je suis ravi d'annoncer qu'en 2017–2018, tous les employés du BDIEP ont suivi une formation sur la lutte contre les préjugés et le racisme. Les leçons qu'ils en ont tirées ne cessent de nous guider dans notre travail. En 2018–2019, nous allons continuer à former les employés, notamment sur les droits et la culture des peuples autochtones.

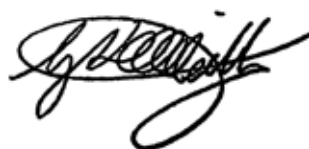
Cette année, nous avons aussi beaucoup fait avancer les choses concernant deux examens systémiques. Le premier, qui porte sur les pratiques policières en ce qui concerne les fouilles à nu, est presque terminé. Nous avons demandé et reçu quantité de données et d'information de la part des services de police sur les pratiques de fouille à nu. Avant la fin de l'exercice, nous avons rédigé la version préliminaire du rapport et entamé sa révision. Nous avons bien hâte de le publier.

Le deuxième examen porte sur les politiques, les pratiques et la conduite du Service de police de Thunder Bay relativement aux enquêtes sur la disparition et le décès d'Autochtones. Cette année, mes employés et moi avons passé beaucoup de temps dans le secteur de Thunder Bay pour consulter les dirigeants et les membres des Premières

Nations, les organismes autochtones, les organismes communautaires et de services, les particuliers et les membres du Service de police et de la Commission des services policiers de Thunder Bay. Nous avons aussi organisé une assemblée publique à Thunder Bay, à laquelle ont assisté plus de 250 personnes et où nous avons recueilli de précieux commentaires. Nous sommes en train de rédiger un rapport à ce sujet, que je compte publier au prochain exercice.

Je continue de faire valoir le règlement extrajudiciaire des différends, car c'est une manière de régler les plaintes qui profite au plaignant comme à l'agent de police. En 2017–2018, nous avons constaté une hausse importante du nombre de plaintes réglées par le Règlement des plaintes dans le cadre des services à la clientèle. Nous avons aussi terminé la mise en œuvre de la version pilote du Programme amélioré de médiation dans 12 services de police, programme visant à favoriser le traitement des plaintes mineures au moyen de la médiation une fois qu'elles sont retenues, mais avant le début de l'enquête. Nous comptons le déployer ailleurs dans la province en 2018–2019.

Je tiens à remercier l'ensemble de mes employés pour leur travail : en cette période exaltante et pleine de défis pour le BDIEP, leur volonté de voir le système de traitement des plaintes du public évoluer et remplir sa mission est plus que bienvenue.



Gerry McNeilly

Le directeur indépendant de l'examen de la police

LE BDIEP EN BREF

Le Bureau du directeur indépendant de l'examen de la police (BDIEP) est un organisme indépendant de surveillance civile qui reçoit et gère toutes les plaintes du public visant la police en Ontario et en supervise le traitement. Organisme de réglementation indépendant du ministère du Procureur général de l'Ontario, ses pouvoirs juridiques

lui sont conférés par les parties II.1 et V de la Loi sur les services policiers.

Le BDIEP veille à ce que les plaintes du public contre la police soient traitées de façon efficace, transparente et équitable tant à l'égard de la population que de la police. Il rend ses décisions indépendamment du gouvernement, de la police et du public.

Mission et objectifs

La mission du BDIEP consiste à traiter de façon indépendante, impartiale et efficace les plaintes du public visant la police en Ontario. Le Bureau cherche ainsi à responsabiliser les services de police de la province et à accroître la confiance dans le système de traitement des plaintes du public. Son travail repose sur la conviction que si ce système a la confiance du public, il ne peut qu'augmenter l'efficacité globale des services de police en Ontario et renforcer la confiance envers ceux-ci.

Pour ce faire, le BDIEP utilise les moyens suivants :

- Surveillance du traitement des plaintes du public, de leur réception à la fin des enquêtes;
- Enquêtes sur des plaintes et surveillance de celles réalisées par les services de police;
- Promotion d'une résolution positive des plaintes;
- Examens systémiques;
- Activités d'éducation et de sensibilisation du public et de la police;
- Vérifications de l'administration du système de traitement des plaintes par les services de police.

Pour respecter ses engagements, le BDIEP applique les principes suivants :

Obligation de rendre compte : Améliorer la reddition de compte dans le cadre du système de traitement des plaintes du public et assumer la responsabilité de la gestion du système.

Intégrité : Travailler de façon honnête et éthique pour offrir des services professionnels, objectifs et rapides à toutes les parties prenantes, respecter leur vie privée et leur dignité et les traiter équitablement.

Indépendance : Surveiller les enquêtes menées par les services de police avec équité, transparence et efficacité, et mener des enquêtes indépendantes rigoureuses et équitables.

Accessibilité : Mettre à la disposition du public un système accessible de dépôt de plaintes contre la police et faire connaître à la population le système de traitement de ces plaintes.

Inclusion : S'adapter à la diversité et favoriser l'inclusion dans le cadre de la prestation des services du BDIEP.

Structure organisationnelle

Le chef du BDIEP, le directeur indépendant de l'examen de la police, est nommé par le lieutenant-gouverneur en conseil sur recommandation du procureur général. Selon la Loi sur les services policiers, il ne peut pas être un agent de police ni un ex-policier.

En 2017-2018, le BDIEP avait reçu une allocation non seulement pour le directeur, mais aussi pour 62 employés à temps plein afin de pouvoir gérer sa charge de travail supplémentaire. Tous les employés du Bureau

sont des civils et ne peuvent être des agents de police.

Le BDIEP se compose des unités opérationnelles suivantes :

- Bureau de la direction
- Service de gestion des cas
- Unité des enquêtes
- Services juridiques
- Unité des communications et de la sensibilisation
- Services opérationnels

DÉPENSES

Ce tableau indique le budget et les dépenses du BDIEP. Des économies mineures ont été réalisées par rapport au budget ajusté. Les états financiers du BDIEP peuvent faire

l'objet d'un examen du ministère du Procureur général et d'une vérification du ministère des Finances.

Dépenses en 2017–2018

Budget initial	6 957 400 \$
Budget ajusté*	7 774 200 \$
Dépenses	7 567 171 \$

* Budget de fin d'exercice après l'ajout de fonds pour le renforcement de la surveillance des services policiers.

Dépenses en fin d'exercice 2017–2018

Salaires et traitements	5 702 170 \$
Avantages sociaux	656 923 \$
Transports et communications	214 052 \$
Services	884 323 \$
Fournitures et matériel	109 703 \$
Total	7 567 171 \$

BILAN DE L'ANNÉE

Loi de 2018 pour plus de sécurité en Ontario

Le 8 mars 2018, la *Loi de 2018 pour plus de sécurité en Ontario* a reçu la sanction royale. Elle abroge et remplace la *Loi sur les services policiers de 1990*, modifie la *Loi sur les coroners de 1990* et crée la *Loi de 2018 sur les personnes disparues* et la *Loi de 2018 sur les laboratoires médico-légaux*. Elle crée aussi la *Loi de 2018 sur la surveillance des services policiers*, la *Loi de 2018 sur le Tribunal disciplinaire de l'Ontario en matière de services policiers* et la *Loi de 2018 sur l'Unité des enquêtes spéciales de l'Ontario*. Une fois en vigueur, la nouvelle législation modifiera considérablement la sécurité, les services policiers et la surveillance policière en Ontario, entre autres au moyen des mesures suivantes :

- Créer un poste d'inspecteur général, chargé de surveiller les services de police et les commissions des services policiers.
- Confier aux municipalités le mandat de planifier des initiatives locales de sécurité et de bien-être communautaires dans une démarche d'anticipation.
- Permettre aux Premières Nations de choisir leur propre modèle de prestation de services policiers et de décider si elles veulent être régies par le même cadre législatif que le reste de l'Ontario à cet égard.

La nouvelle législation contient aussi des recommandations issues de l'Examen indépendant des organismes de surveillance de la police. En effet, elle modifie considérablement le mandat du BDIEP :

- Le BDIEP sera renommé « Agence ontarienne des plaintes relatives aux services policiers ».

- La compétence de l'Agence s'étendra aux agents spéciaux.
- La compétence de l'Agence s'étendra aux services de police des Premières Nations qui choisissent d'être régis par la nouvelle loi.
- L'Agence deviendra graduellement responsable de toutes les enquêtes liées aux plaintes du public.
- L'Agence aura le pouvoir de lancer une enquête même en l'absence de plainte du public, si c'est dans l'intérêt de ce dernier.

L'Unité des enquêtes spéciales sera renommée « Unité des enquêtes spéciales de l'Ontario », et elle aura désormais le pouvoir d'enquêter sur les incidents impliquant des agents spéciaux, des bénévoles des services de police, d'anciens agents de police, des agents qui ne sont pas en service (dans certains cas) et potentiellement des membres des services de police des Premières Nations. L'Unité pourra aussi mener l'enquête chaque fois qu'un agent tire un coup de feu sur quelqu'un, qu'il y ait ou non blessure grave ou décès, et porter des accusations en vertu d'une loi provinciale ou fédérale en cas d'infraction présumée constatée pendant une enquête.

La Commission civile de l'Ontario sur la police sera renommée « Tribunal disciplinaire de l'Ontario en matière de services policiers » et statuera sur toutes les plaintes du public, rôle assumé jusqu'ici par le chef de police ou le commissaire de la Police provinciale de l'Ontario.

Avant l'adoption de la législation, le BDIEP a commencé à effectuer des changements opérationnels pour améliorer l'administration



du système de traitement des plaintes du public. Les prochaines années apporteront leur lot de changements en matière de surveillance policière. Le BDIEP voit ces nouveautés d'un très bon œil et entend bien continuer à agir de manière équitable, transparente et responsable.

Examen des contrôles de routine

Le 1er janvier 2017 est entré en vigueur le nouveau Règlement de l'Ontario 58/16 (Collecte de renseignements identificatoires dans certaines circonstances – Interdictions et obligations), régissant les interactions des agents de police avec les membres du public dans certaines situations, aussi appelées contrôles de routine, interactions réglementées ou contrôles d'identité. Ce règlement a été créé par le ministère de la Sécurité communautaire et des Services correctionnels à la suite de consultations publiques et en raison de craintes que les agents de police demandent arbitrairement des renseignements identificatoires aux civils et les conservent.

Le 7 juin 2017, le gouvernement de l'Ontario a annoncé que le juge Michael Tulloch mènerait

un examen indépendant pour évaluer le Règlement et vérifier si les agents de police, les chefs de police et les commissions des services policiers le respectent. Son rapport et ses recommandations devraient paraître en janvier 2019.

Dans le cadre de l'Examen indépendant des contrôles de routine, 12 consultations publiques ont été menées dans la province en 2018. Des conseillers en matière de sensibilisation et d'éducation du BDIEP ont assisté à plusieurs d'entre elles à titre d'observateurs. C'est important que le BDIEP soit présent à ce type d'événements pour mesurer l'effet du Règlement depuis son entrée en vigueur et voir s'il y a des problèmes qui pourraient nuire au système de traitement des plaintes du public ou aux examens systémiques. Cette présence lui permet aussi d'entretenir un lien avec la population.

PRIORITÉS STRATÉGIQUES

Confiance dans le système de traitement des plaintes

Améliorer la confiance du public dans le système de traitement des plaintes contre la police est un objectif central du mandat du Bureau. Le BDIEP alimente cette confiance par l'éducation publique, une communication ouverte, des données ouvertes et la publication sur son site Web des décisions prises dans le cadre des audiences disciplinaires sur son site Web.

En 2017-2018, les conseillers en matière de sensibilisation et d'éducation du BDIEP ont fait plus de 175 présentations à des membres du public et de la communauté des services policiers, notamment :

- des jeunes et des délégués à la jeunesse;
- des organismes d'accueil des immigrants;
- des écoles secondaires et des centres de formation pour adultes;
- des groupes autochtones;
- des étudiants universitaires et collégiaux (entre autres en sciences sociales, en criminologie et en techniques policières);
- des organismes de santé mentale et d'autres intervenants communautaires;
- des agents de police de première ligne;
- des établissements correctionnels pour les jeunes;
- des commissions des services policiers.

Le directeur et d'autres membres de l'équipe de la haute direction ont fait plus de 28 présentations devant la population et lors de congrès, et offert de la formation à des agents des normes professionnelles, au personnel de services de police, et à des procureurs

et arbitres du système de traitement des plaintes.

L'an dernier, le Service de gestion des cas et les Services juridiques du Bureau ont travaillé sans relâche à accroître la transparence des décisions d'examen préliminaire en les justifiant davantage auprès des plaignants. Le Bureau est convaincu que c'est en garantissant la clarté et la transparence de ses décisions qu'il pourra augmenter la confiance du public à l'égard du système de traitement des plaintes.

Pendant le dernier exercice, l'Unité des communications et de la sensibilisation et les Services opérationnels ont procédé ensemble à la refonte du site Web pour le rendre plus convivial et compatible avec les appareils mobiles. Étant donné que les gens utilisent de plus en plus leur téléphone intelligent ou leur tablette pour accéder aux services publics, le Bureau a pris conscience qu'il fallait rendre l'information sur le processus de plainte plus accessible. Le nouveau site devrait être mis en ligne à l'été 2018.

Excellence dans la surveillance des services policiers

Au cours de la dernière année, le BDIEP a revu ses processus opérationnels et technologiques pour les moderniser et mieux les adapter à son mandat. Ces changements lui permettront de mieux travailler et de générer plus facilement des données sur les plaintes.

Depuis la mise en œuvre du Règlement des plaintes dans le cadre des services à la clientèle et du programme de médiation, le BDIEP est déterminé à traiter les plaintes par le règlement extrajudiciaire des différends. En



Le BDIEP a tenu une table ronde sur les services policiers, la race et la santé mentale au congrès annuel du Comité de coordination des services à la personne et des services juridiques, qui s'est déroulé à Toronto le 21 novembre 2017. De gauche à droite : Chris Boddy, inspecteur au Service de police de Toronto; Gerry McNeilly, du BDIEP; Jennifer Chambers, de l'Empowerment Council; Idil Abdilah, de la School of Social Work de l'Université Ryerson; Kaitlyn Caster, d'Aboriginal Legal Services; et l'animateur Jonathan Shime, de Cooper, Sandler, Shime & Bergman LLP.

janvier 2018, il a terminé la mise en œuvre de la version pilote du Programme amélioré de médiation. Comme ce dernier a été bien accueilli par le public et la police, le Bureau a décidé de le rendre permanent. Pour le moment, les 12 services qui ont participé à la version pilote continueront donc à l'offrir, et plusieurs autres devraient leur emboîter le pas au cours du prochain exercice.

En prévision des changements qu'apportera la *Loi de 2018 pour plus de sécurité en Ontario*, le BDIEP a créé le Service des initiatives stratégiques et des examens systémiques pour planifier, élaborer et mettre en œuvre des cadres de programme stratégique qui l'aideront à gérer les nouveautés de son mandat, et pour coordonner les examens systémiques.

Les Services opérationnels ont aidé les autres unités à se préparer à ce nouveau modèle de surveillance policière. Au cours du dernier exercice, ils ont recueilli les

commentaires des employés des unités en question sur ces nouveautés et géré la hausse du taux de recrutement dans toutes les divisions du Bureau. Ils ont aussi dirigé l'acquisition de locaux pour l'arrivée de ces nouvelles recrues. En outre, ils ont participé à l'amélioration du système de gestion des enquêtes actuel tout en se penchant sur l'achat éventuel d'un nouveau système afin de faire face à la hausse du nombre d'enquêtes retenues.

En 2017-2018, le BDIEP a recruté un sous-directeur des enquêtes pour contribuer à la gestion de l'Unité des enquêtes. En collaboration avec les Services juridiques et l'Unité des enquêtes, le sous-directeur a restructuré les enquêtes et créé un nouveau processus pour classer par catégories les enquêtes sur les plaintes retenues selon la complexité et la gravité des allégations. Grâce à ce travail, les enquêtes devraient s'améliorer et gagner en rapidité.

Les Services juridiques du BDIEP ont continué d'aider toutes les divisions du Bureau à bien gérer et surveiller les plaintes. L'équipe juridique a aussi représenté le directeur devant la Commission civile de l'Ontario sur la police, ainsi que devant la Cour divisionnaire dans le cadre des révisions judiciaires.

Instigation de changements dans les politiques et pratiques policières

Le BDIEP a pour mandat de surveiller le système de traitement des plaintes du public et de recommander des changements qui influenceront et amélioreront les politiques, procédures et pratiques des services policiers. Il y parvient entre autres en effectuant des examens systémiques et en consultant et en sensibilisant les services de police.

Les examens systémiques portent sur des problèmes liés aux services policiers qui touchent l'ensemble des gens. Comme les enquêtes à la suite de plaintes traitent les inconduites des policiers au cas par cas, ce sont les travaux effectués dans le cadre des examens systémiques qui sont le plus susceptibles de faire évoluer les services policiers en Ontario. Grâce à cet exercice, le BDIEP peut informer la population sur des problèmes ou des pratiques et recommander des changements.

L'an dernier, nous avons poursuivi trois examens systémiques : le premier, sur les politiques et les pratiques des services de police de l'Ontario en ce qui concerne la fouille à nu de personnes arrêtées ou détenues; le deuxième, sur les politiques, les pratiques et la conduite du Service de police de Thunder Bay relativement aux enquêtes sur la disparition et le décès d'Autochtones; et

le troisième, sur les interactions entre la police et des personnes en crise et le recours à la force.

L'Unité des communications et de la sensibilisation du Bureau surveille les problèmes liés aux services policiers soulevés dans les médias, sur Twitter, lors des discussions accompagnant des présentations, et dans le cadre de consultations publiques sur le sujet. Cette année a pris fin une consultation de quatre ans entre le Police and Community Engagement Review Committee du Service de police de Toronto et le Service lui-même, consultation qui s'est traduite par plusieurs améliorations aux processus de contrôle d'identité. De plus, le personnel du BDIEP s'est rendu dans certains postes et détachements de police de la province pour vérifier que les affiches du Bureau étaient bien accrochées et que ses documents étaient mis à la disposition du public. Grâce à ces visites, le BDIEP a pu non seulement expliquer le processus de traitement des plaintes au personnel de la réception, mais aussi s'assurer que les résidents ont facilement accès à l'information à ce sujet dans n'importe quel poste de police.

Employés professionnels et dévoués

Le BDIEP est convaincu qu'il faut à tout prix investir dans les employés pour qu'ils travaillent du mieux possible. Pour ce faire, il leur offre des possibilités de perfectionnement professionnel et de participation comme l'observation au poste de travail au Bureau ou dans un ministère. En 2017-2018, il a continué de donner sa formation en deux parties sur les préjugés inconscients au travail. La première partie visait à leur faire comprendre ce qu'étaient ces préjugés, à leur faire prendre conscience de leurs propres



Tout au long de l'année, le personnel du BDIEP s'est réuni à l'occasion de diverses activités culturelles. Le directeur Gerry McNeilly prend la pose à côté des créations du concours de gâteau noir des Antilles.

préjugés et à discuter de l'influence qu'ils ont sur les décisions au travail. Les employés ont aussi appris à déceler les éventuels préjugés. Quant à la deuxième partie, elle visait à leur présenter le contexte et les notions liés aux problèmes de racisme et les répercussions sur leur travail. Des formations sur la sensibilité culturelle et la lutte contre les préjugés, qui font partie du programme de formation intégrée de l'organisme, sont actuellement données au BDIEP.

L'année dernière, le BDIEP a créé un programme de formation sur trois jours pour faciliter l'intégration des nouveaux enquêteurs. Ces derniers y reçoivent entre autres de l'information détaillée sur le bureau, les techniques d'interrogatoire et la rédaction de rapports. Comme le BDIEP recrute des enquêteurs de différents milieux, il a veillé à ce que cette formation leur présente un processus d'enquête homogène et conforme aux normes du Bureau. D'autres unités ont aussi suivi une formation propre à leur travail

: par exemple, le Service de gestion des cas a été formé sur la manière de gérer les clients difficiles, dans une optique d'amélioration du service à la clientèle.

Au cours de la dernière année, le BDIEP a offert des stages ou des expériences de travail à des stagiaires en droit, à des étudiants en droit (emplois d'été), à des élèves du secondaire inscrits à un programme d'éducation coopérative et à des étudiants au collège ou à l'université inscrits à un programme d'enseignement coopératif.

Le Comité de la diversité et de la participation des employés a organisé des événements culturels inclusifs au sein du bureau qui ont favorisé la communication et la participation parmi les membres du personnel. Cette année, pour la fête du Canada, le BDIEP a préparé un déjeuner de gaufres pour collecter des fonds destinés aux personnes évacuées en raison des feux de forêt survenus en 2017 en Colombie-Britannique. Il a aussi organisé un concours de gâteau noir des Antilles.

DÉPÔT D'UNE PLAINTE

Si un membre du public veut porter plainte contre un agent de police, deux options s'offrent à lui pour régler le litige hors du cadre officiel de traitement des plaintes du BDIEP.



Discussion

Le plaignant peut se rendre dans un poste de police pour discuter directement avec le l'agent responsable et clarifier le problème. Ces discussions ne font l'objet d'aucun suivi de la part du BDIEP, et elles ne relèvent pas du système de traitement des plaintes du public.



Résolution locale

Le plaignant peut se rendre dans un poste de police pour régler un problème mineur. La résolution locale permet au service de police d'expliquer ou de régler une affaire considérée « de moindre gravité » directement avec le plaignant.

Quand une plainte est réglée de cette manière, le plaignant ne peut pas par la suite porter plainte officiellement auprès du BDIEP concernant le même incident. Le service de police doit soumettre au BDIEP le formulaire de résolution locale dûment rempli, signé par le plaignant et le chef de police ou son mandataire. En 2017-2018, les services de police de la province ont réglé 42 plaintes de cette manière

Résolution locale 2017–18

Police Service	Résolution locale
Aylmer	1
Communautaire de Cornwall	1
Régional de Durham	1
Régional de Halton	2
Hamilton	1
Ontario Provincial Police	3
Régional de Peel	15
Thunder Bay	1
Toronto	13
Régional de Waterloo	1
Windsor	1
Régional de York	2
Total	42

DÉPÔT D'UNE PLAINTE



Dépôt d'une plainte officielle auprès du BDIEP

La compétence du BDIEP s'étend aux services policiers municipaux et régionaux et à la Police provinciale de l'Ontario. Elle n'englobe pas les agents de la Gendarmerie royale du Canada, les agents de police des Premières Nations, les agents des infractions provinciales ou les agents spéciaux, y compris les agents spéciaux de la Commission de transport de Toronto, la police de GO Transit, les agents de liaison avec les tribunaux et la police de campus. En 2020, en vertu de la Loi de 2018 pour plus de sécurité en Ontario, la compétence du BDIEP s'étendra aux agents spéciaux et aux services de police des Premières Nations qui choisissent d'être régis par la nouvelle loi, et donc, par le système de surveillance policière.

Le BDIEP reçoit les plaintes concernant :

- la conduite d'un agent de police, c'est-à-dire sa façon de se comporter;
- les politiques d'un service de police, c'est-à-dire les règles et normes qui guident les agents dans l'exercice de leurs fonctions;
- les services d'un service de police, c'est-à-dire son efficacité et son efficience dans l'exécution de ses fonctions.

Tous les membres du public peuvent porter plainte auprès du BDIEP. Cependant, le Bureau peut rejeter une plainte si le plaignant n'est pas : la personne directement touchée;

- un témoin physiquement présent;
- une personne ayant des liens avec la personne touchée ET qui a subi perte, dommages, détresse, danger ou inconvénients;
- une personne qui a eu connaissance du comportement ou est en possession d'un élément que le directeur estime être une preuve convaincante d'inconduite ou de travail insatisfaisant.

Le tableau ci-dessous donne un aperçu du processus de traitement des plaintes du public. Chaque plainte est examinée individuellement et traitée conformément à la législation, aux règles de procédure du BDIEP et à la discrétion du directeur.



PLAINTES TRAITÉES

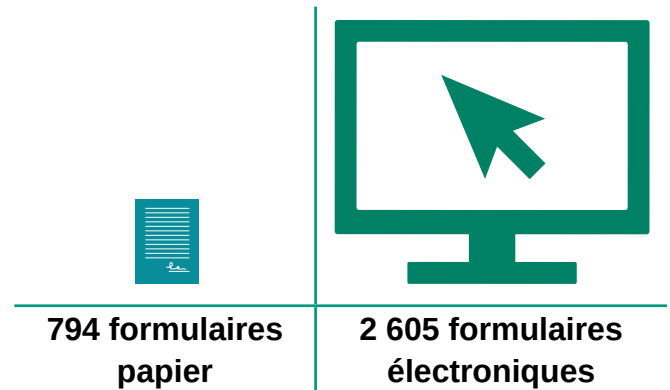
La plainte peut être soumise sur le site Web du Bureau, par écrit, par la poste ou par télécopieur. Elle peut aussi être déposée en personne au bureau du BDIEP, au centre-ville de Toronto, ou dans n'importe quel poste de police de la province.

Le personnel chargé de la réception vérifie si la plainte est complète et signée. À la réception d'une plainte, un coordonnateur des cas l'évalue pour déterminer si elle concerne un comportement, une politique ou un service, ou plusieurs de ces éléments.

En 2017–2018, le BDIEP a traité au total 4 217 plaintes, soit 3 399 plaintes reçues entre le 1er avril 2017 et le 31 mars 2018, et 818 plaintes reportées de l'exercice précédent

Plaintes reçues en 2017–2018

Total : 3 399 (du 1er avril 2017 au 31 mars 2018)

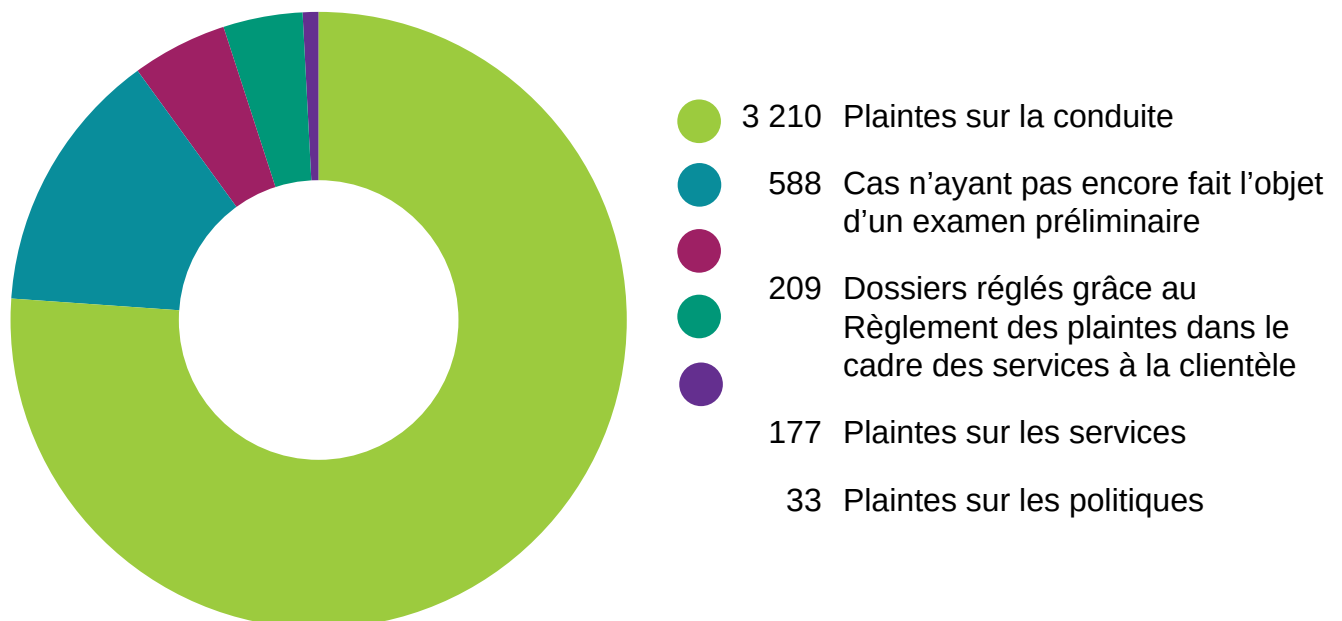


Plaintes traitées en 2017–2018

Plaintes déposées en 2016-2017 et reportées	818
Plaintes reçues en 2017-2018	3 399
Total des plaintes traitées	4 217

Plaintes traitées en 2017–2018

Total : 4 217 plaintes traitées



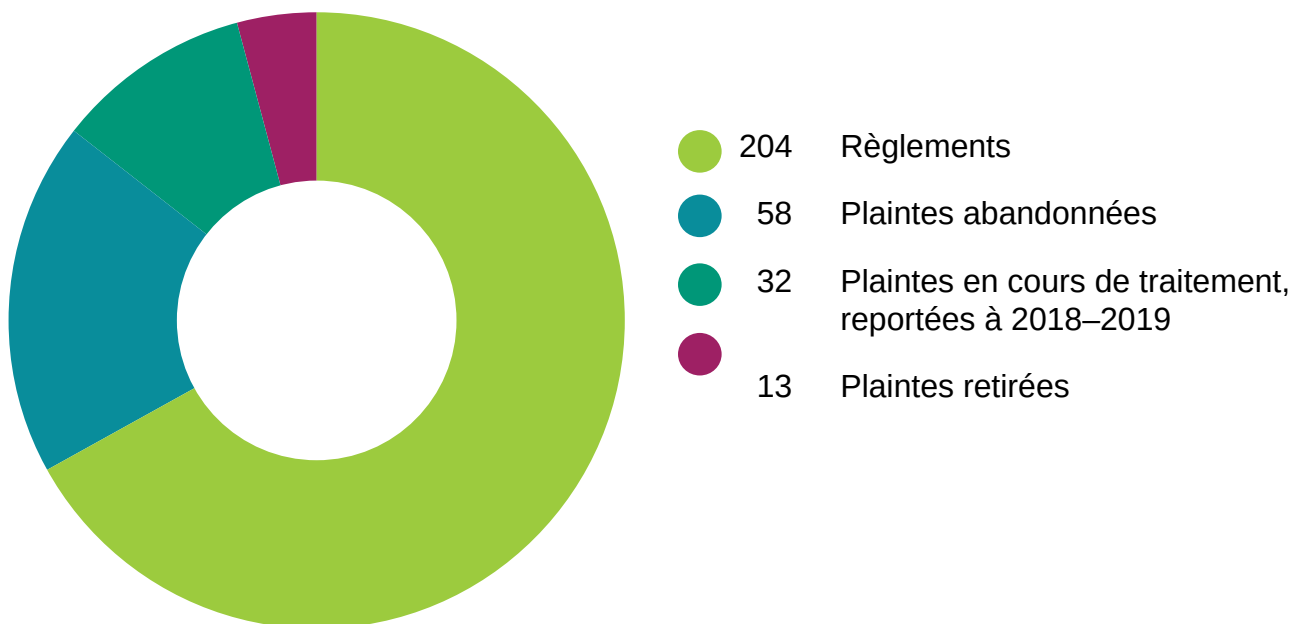
RÈGLEMENT DES PLAINTES DANS LE CADRE DES SERVICES À LA CLIENTÈLE

Le programme de Règlement des plaintes dans le cadre des services à la clientèle donne l'occasion aux plaignants et aux agents concernés de régler les plaintes de leur plein gré très tôt dans le processus.

Les coordonnateurs des cas étudient les plaintes avant l'examen préliminaire et les recommandent pour le programme lorsque le cas s'y prête.

Règlement des plaintes dans le cadre des services à la clientèle

307 Dossiers traités



EXAMEN PRÉLIMINAIRE DES PLAINTES

Les plaintes sont présumées retenues aux fins d'enquête tant qu'il n'y a pas de raison de la rejeter aux termes de l'article 60 de la Loi sur les services policiers. À sa discrétion et en fonction des critères énoncés dans la Loi, le

directeur a le droit de rejeter une plainte. En pareil cas, le dossier est clos et une lettre est envoyée au plaignant et au chef de police ou au commissaire pour leur expliquer pourquoi l'affaire n'a pas été retenue.

Plaintes ayant fait l'objet d'un examen préliminaire en 2017–2018

	Plaintes recevables	Plaintes refusées	Total
Plaintes sur la conduite	1 379	1 291	2 670
Plaintes sur les services	127	35	162
Plaintes sur les politiques	26	3	29
Total	1 532	1 329	2 861

Plaintes sur la conduite rejetées en 2017–2018

Mauvaise foi	0
Plaintes relevant d'une autre loi ou règle de droit	163
Plainte frivole	300
Problème de compétence (article 58)	127
Plainte n'étant pas d'intérêt public	491
Plus de six mois et autres critères non satisfaits	67
Incident ayant eu lieu avant la proclamation	28
Implication insuffisante du plaignant	20
Plainte vexatoire	6
Autre	89
Total	1 291

Notes explicatives

Usant de son pouvoir discrétionnaire, le BDIEP peut rejeter une plainte pour les motifs énoncés à l'article 60 de la Loi sur les services policiers :

Mauvaise foi : Plainte dont le motif est clairement démontré non valable.

Plainte relevant d'une autre loi ou règle de droit : Plainte qui relève clairement d'une autre autorité légale (p. ex., contestation d'une contravention pour excès de vitesse).

Plainte frivole : Plainte qui ne comporte aucune allégation d'inconduite ou de violation du code de conduite, ou qui est sans objet, irréaliste ou insuffisamment fondée.

Problème de compétence (article 58) : Plainte qui ne porte pas sur des politiques, des services ou la conduite d'un agent de police. La personne visée par la plainte ne relève pas du BDIEP, ou le plaignant n'est pas autorisé à déposer une plainte.

Plainte n'étant pas d'intérêt public : Une vaste gamme de facteurs entre en ligne

de compte. Le directeur peut notamment prendre en considération la nature de l'inconduite alléguée, si l'action semble être une utilisation appropriée du pouvoir discrétionnaire de la police, les circonstances entourant l'incident, si la conduite peut nuire à la réputation du service de police, l'effet de la décision d'enquêter ou non sur la plainte sur la confiance du public en la responsabilité et l'intégrité du système de traitement des plaintes, si les problèmes sont d'ordre systémique, ou si la plainte présente un intérêt public général.

Plus de six mois et autres critères non satisfaits : Le directeur peut décider de ne pas traiter une plainte si elle est déposée plus de six mois après que l'incident sur lequel elle est fondée s'est produit ou a été découvert par le plaignant.

Lorsqu'il doit décider de traiter ou non une plainte déposée plus de six mois après les faits, le directeur peut exercer son pouvoir discrétionnaire et doit tenir compte des critères suivants :

- Si le plaignant est mineur ou handicapé au sens de la *Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario*;
- Si le plaignant fait ou a fait l'objet de poursuites criminelles à l'égard des événements sous-jacents à la plainte;
- Si, eu égard à toutes les circonstances, il est dans l'intérêt public de traiter la plainte.

Si une plainte est déposée plus de six mois après les faits, le BDIEP peut demander au plaignant de justifier ce délai. Le directeur tiendra compte de toutes les circonstances, notamment le moment où le plaignant a pris connaissance de l'inconduite alléguée, la raison du délai et la gravité des allégations.

Incident ayant eu lieu avant la

proclamation : Le BDIEP ne peut traiter que les plaintes portant sur des incidents ayant eu lieu le 19 octobre 2009 ou après cette date.

Implication insuffisante du plaignant : La personne ayant déposé la plainte n'est pas concernée d'assez près par l'incident. Le plaignant doit faire partie d'une des catégories indiquées au paragraphe 60 (6) de la Loi sur les services policiers.

Plainte vexatoire : Plainte dont le motif pourrait être la colère ou la seule volonté de punir. Ces plaintes n'ont parfois pas de but raisonnable ou peuvent cacher une intention de harceler ou d'importuner une personne.

Autre

Cette catégorie englobe les plaintes suivantes :

- **Plaintes groupées :** Lorsque le BDIEP reçoit plus d'une plainte concernant le même incident de la part de différents plaignants, il les regroupe avant de les traiter. Un seul rapport d'enquête est alors produit, et une copie de celui-ci est envoyée à chaque plaignant.
- **Plainte en double :** Un plaignant dépose plus d'une fois une plainte à propos d'un même incident.

Plaintes retirées

Un plaignant peut retirer sa plainte en tout temps avant la tenue d'une audience disciplinaire. Si une audience est déjà en cours, il doit pour ce faire obtenir le consentement du directeur et du chef de police ou du commissaire; autrement, l'audience suivra son cours.

RÈGLEMENTS ET MÉDIATION

Règlements à l'amiable

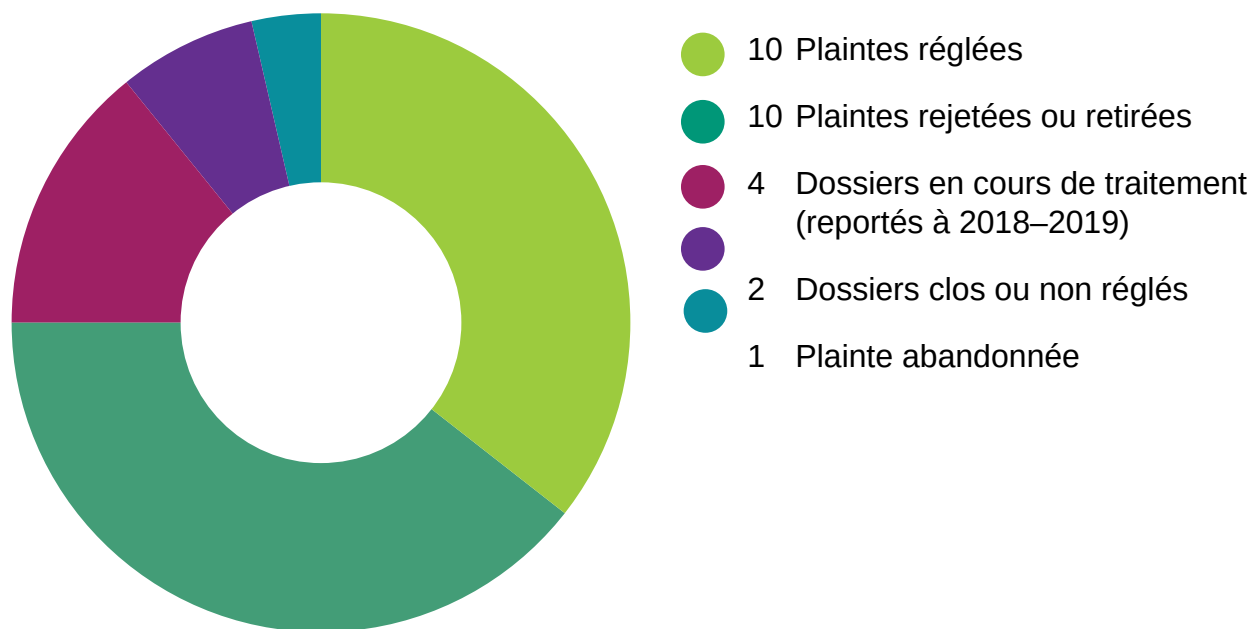
En 2017–2018, 246 plaintes ont été réglées au moyen d'un règlement à l'amiable. Ce type de règlement peut être tenté n'importe quand pendant une enquête, ou à la fin d'une enquête où il est déterminé que l'inconduite était de moindre gravité. Le plaignant, l'agent visé par la plainte, le chef de police et le commissaire doivent tous consentir au règlement à l'amiable; toutefois, le chef de police ne peut pas régler une affaire à l'amiable sans en aviser le directeur, qui examine toutes les ententes de règlements à l'amiable et doit les approuver pour clore le processus.

Médiation

Moyen efficace de régler des plaintes du public portant sur la conduite d'un policier, la médiation donne l'occasion au plaignant et à l'agent de police de tirer des leçons de leurs interactions. Avec le concours d'un médiateur compétent, les parties examinent les différentes options qui s'offrent à elles en vue d'éviter une enquête, qui peut s'avérer très longue.

Demandes de médiation en 2017–2018

Nombre de demandes de médiation : 27



PROGRAMME AMÉLIORÉ DE MÉDIATION

En janvier 2018, le BDIEP a terminé la mise en œuvre d'un an de la version pilote du Programme amélioré de médiation. Ce programme visait à favoriser les règlements à l'amiable par la voie de la médiation lorsqu'une plainte était retenue, mais avant le début de l'enquête.

Dans le cadre de ce programme, le BDIEP recommande au service de police des cas à soumettre à la médiation et offre aux plaignants et aux agents concernés de participer s'ils le souhaitent au programme.

Voici les 12 services de police qui ont participé au Programme : le Service de police de Barrie, le Service de police de Brantford, le Service de police régional de Durham, le Service de police régional de Halton, le Service de police de Kawartha Lakes, le Service de police régional de Niagara, la Police provinciale de l'Ontario, le Service de police régional de Peel, le Service de police de Sault Ste. Marie, le Service de police de Toronto, le Service de police régional de Waterloo et la Police régionale de York.

Version pilote du Programme amélioré de médiation

Plaintes réglées	29
Plaintes retirées	6
Plaintes abandonnées	19
Dossiers clos ou non réglés	9
Dossiers en cours de traitement (reportés à 2018–2019)	5
Total	68

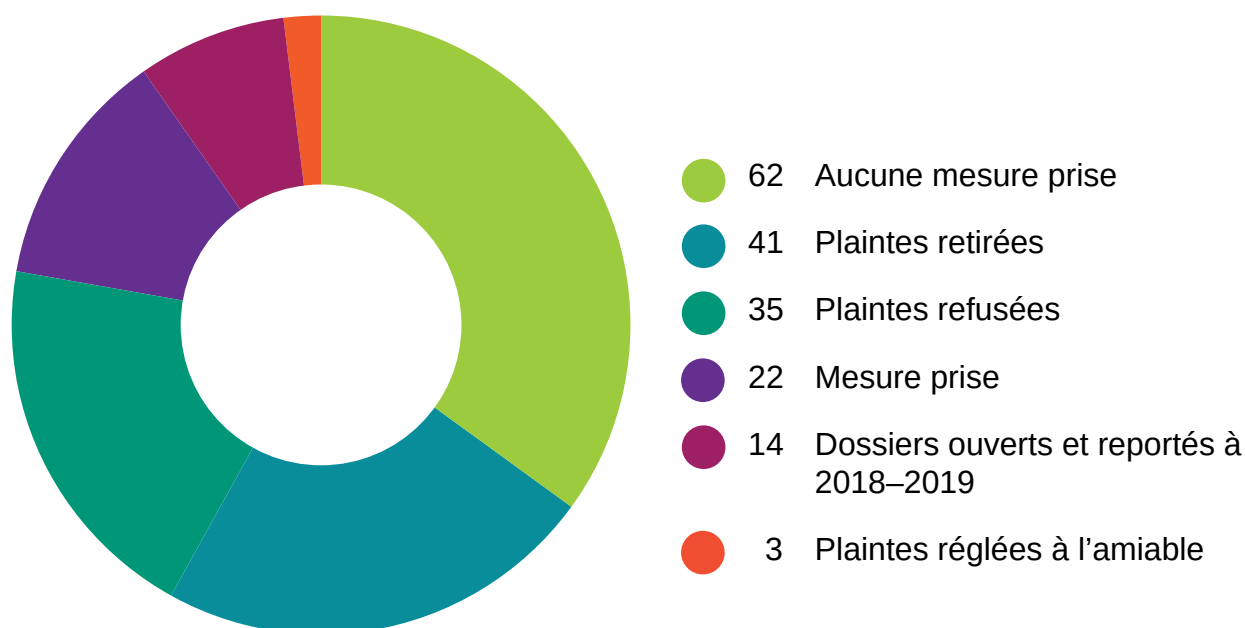
PLAINTES SUR LES SERVICES

Le BDIEP reçoit et examine les plaintes sur les politiques et les services d'un corps policier, mais n'enquête pas sur celles-ci. Conformément à la Loi sur les services policiers, ces plaintes sont plutôt envoyées au chef de police concerné ou au commissaire de la Police provinciale de l'Ontario, qui doit y donner suite.

Si un plaignant n'est pas satisfait de l'issue du traitement de sa plainte sur les politiques ou les services, il peut demander une révision auprès de la commission des services policiers concernée.

Issue du traitement des plaintes sur les services en 2017–2018

Nombre de plaintes sur les services traitées : 177



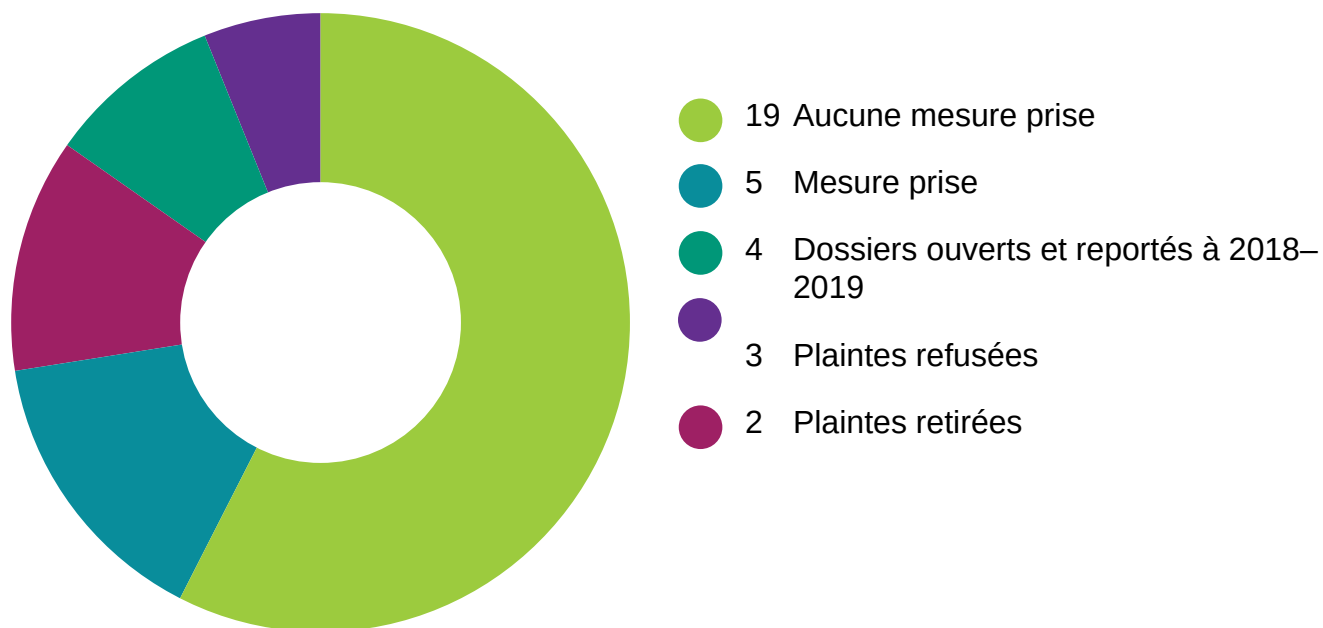
Motifs du rejet

Plaintes relevant d'une autre loi ou règle de droit	2
Plainte frivole	3
Problème de compétence (article 58)	6
Plainte n'étant pas d'intérêt public	15
Plus de six mois et autres critères non satisfaits	3
Implication insuffisante du plaignant	2
Autre	4
Total	35

PLAINTES SUR LES POLITIQUES

Issue du traitement des plaintes sur les politiques en 2017–2018

Nombre de plaintes sur les politiques traitées : 33



Motifs du rejet

Plainte n'étant pas d'intérêt public	3
Total	3

ENQUÊTES SUR LA CONDUITE D'UN AGENT

Les enquêtes sur les plaintes relatives à la conduite retenues peuvent être menées par le BDIEP, le service policier concerné ou un autre corps policier. C'est le directeur qui décide qui réalisera l'enquête, mais le BDIEP supervise le traitement des plaintes dans tous les cas.

Plaintes renvoyées

Le directeur peut renvoyer une plainte au service de police concerné ou à un autre. Lorsqu'une plainte est renvoyée, l'enquête est menée par un membre de la direction des normes professionnelles du service, ou par un agent nommé par le chef de police.

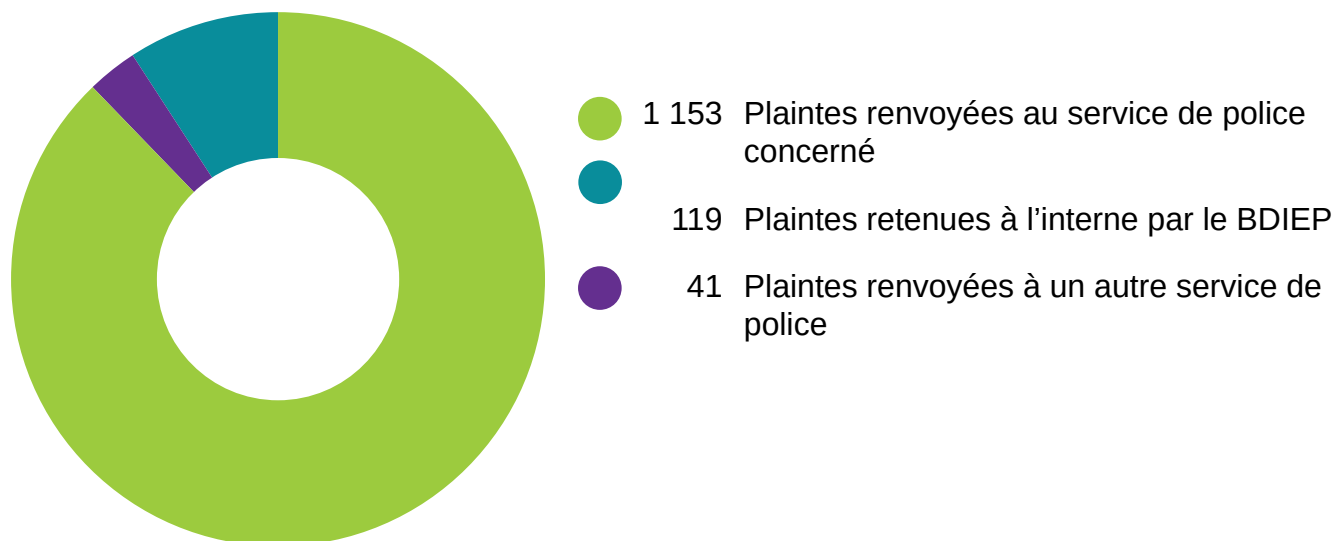
Le BDIEP supervise les enquêtes menées par les services de police. Après l'enquête, le rapport d'enquête, indiquant la décision du chef de police, est envoyé au plaignant, à l'agent de police visé par la plainte et au BDIEP. Ce dernier examine le rapport d'enquête pour vérifier si tout est en règle. Si ce n'est pas le cas, le directeur donne au service de police les instructions appropriées.

Plaintes retenues à l'interne

Quand le BDIEP retient une plainte à des fins d'enquête, un enquêteur du Bureau informe le plaignant du processus d'enquête, qui est encadré par un chef des enquêtes.

Plaintes relatives à la conduite d'un agent renvoyées à des fins d'enquête en 2017–2018

1 314 Plaintes renvoyées à des fins d'enquête



DÉCISIONS RENDUES

Le code de conduite des agents de police, présenté dans le Règlement de l'Ontario 268/10, énumère 10 catégories d'inconduite pouvant mener à une enquête et à des mesures disciplinaires :

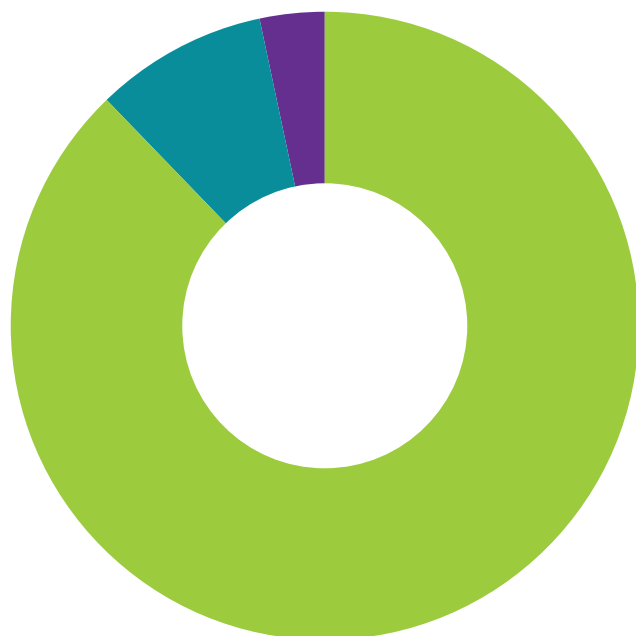
- Conduite déshonorante;
- Insubordination;
- Manquement au devoir;
- Tromperie;
- Manquement à l'obligation de confidentialité;
- Manœuvre frauduleuse;
- Exercice illégal ou injustifié d'un pouvoir;
- Dommages aux vêtements ou à l'équipement;
- Consommation de drogues ou de boissons alcoolisées préjudiciable à l'exercice des fonctions;
- Complot en vue de commettre un acte d'inconduite, incitation à la commission d'un tel acte ou complicité dans la commission.

Plaintes fondées et non fondées

À la fin de l'enquête, on détermine si les allégations associées à la plainte sont fondées ou non. La Loi sur les services policiers indique qu'il doit y avoir des « motifs raisonnables » de croire à une inconduite pour qu'une plainte soit jugée fondée. Le cas échéant, elle sera catégorisée comme étant grave ou de moindre gravité. L'article 85 de la Loi recommande des mesures disciplinaires à appliquer en cas de violations du code de conduite. Si une plainte est jugée non fondée parce qu'il n'existe aucun motif raisonnable de conclure à une violation du code de conduite de la police, le dossier est alors clos, sous réserve d'un examen de la décision du chef de police. Si c'est le BDIEP qui a enquêté sur la plainte, le seul moyen de modifier la décision est de demander une révision judiciaire.

Décisions rendues concernant des plaintes sur la conduite en 2017–2018, selon la principale conclusion

Nombre de décisions rendues : 753



- 661 Plaintes non fondées
- 67 Plaintes fondées et de moindre gravité
- 25 Plaintes fondées et graves

Plaintes sur la conduite renvoyées à des fins d'enquête – Dossier clos pour d'autres raisons

Plaintes réglées à l'amiable	249
Plaintes réglées par voie de médiation	5
Plaintes retirées	400
Total	654

DEMANDES D'EXAMEN

Si une plainte sur la conduite d'un agent est renvoyée à un service de police à des fins d'enquête et que le chef de police détermine qu'il n'y a pas eu d'inconduite ou que celle-ci était de moindre gravité, le plaignant dispose de 30 jours pour soumettre une demande d'examen au BDIEP. À la réception d'une demande en ce sens, le dossier de l'enquête fait l'objet d'un contrôle et d'une évaluation d'un comité d'examen interne composé du directeur ou de son adjoint, d'un chef des enquêtes et d'un avocat.

Une fois l'examen terminé, le directeur peut confirmer la décision du chef de police, ou renverser ou modifier la décision sur

l'inconduite et demander la tenue d'une audience disciplinaire si l'inconduite est réputée grave. Si des lacunes sont repérées dans la méthode d'enquête, le directeur peut renvoyer l'affaire au service de police en donnant des directives au chef de police sur des mesures d'enquête supplémentaires, ou le BDIEP prendre les rênes de l'enquête. Le processus de demande d'examen ne s'applique pas aux enquêtes menées par le BDIEP. Les décisions du directeur sont sans appel, sous réserve d'une demande de révision judiciaire devant la Cour supérieure de justice de l'Ontario.

Demands d'examen	Demands reçues en 2017–2018	139
	Demands reçues pendant un exercice précédent	103
Nombre de demandes d'examen en cours en 2017–2018		242
Demands d'examen qui ne répondent pas aux critères		6
Demands d'examens qui n'ont pas encore été examinées		8
Examens terminés et dossiers clos	Deuxième enquête confiée au même service de police	7
	Confirmation de la décision du chef de police	107
	Enquête reprise par le BDIEP	2
	Décision révisée par le comité	7
Nombre d'examens terminés et de dossiers clos		123
Issue	Plaintes non fondées	106
	Plaintes fondées et de moindre gravité	13
	Plaintes fondées et graves	2
Issue des demandes d'examen		121
Nombre d'examens entamés et reportés à 2018–2019		104

MESURES DE RENDEMENT

Mesures du rendement des services de police en 2017–2018

Mesure de rendement	Pourcentage des dossiers ayant atteint l'objectif
Délai de sept jours pour la résolution locale	100 %
Délai de 45 jours pour le Règlement des plaintes dans le cadre des services à la clientèle	72 %
Délai de 60 jours pour la remise d'un rapport concernant une plainte sur les politiques ou les services	61 %
Délai de 120 jours pour la production d'un rapport d'enquête – Plaintes renvoyées à un service de police	47 %

Mesures de rendement du BDIEP en 2017–2018*

Mesure de rendement	Pourcentage des dossiers ayant atteint l'objectif
Délai de deux jours pour la réception de la plainte	74 %
Délai de 10 jours pour effectuer l'examen préliminaire	58 %
Délai de 120 jours pour la production d'un rapport d'enquête – Plaintes retenues à l'interne	9 %
Délai de 47 jours pour donner suite aux demandes d'examen	38 %

* Les plaintes retenues par le BDIEP sont souvent des affaires plus complexes, et par conséquent, les enquêtes prennent plus de temps. Les enquêteurs du BDIEP non seulement mènent des enquêtes, mais aussi passent en revue tous les rapports d'enquête préparés par les services de police, ainsi que les dossiers d'enquête des services de police en cas de demande d'examen, et font des examens systémiques.

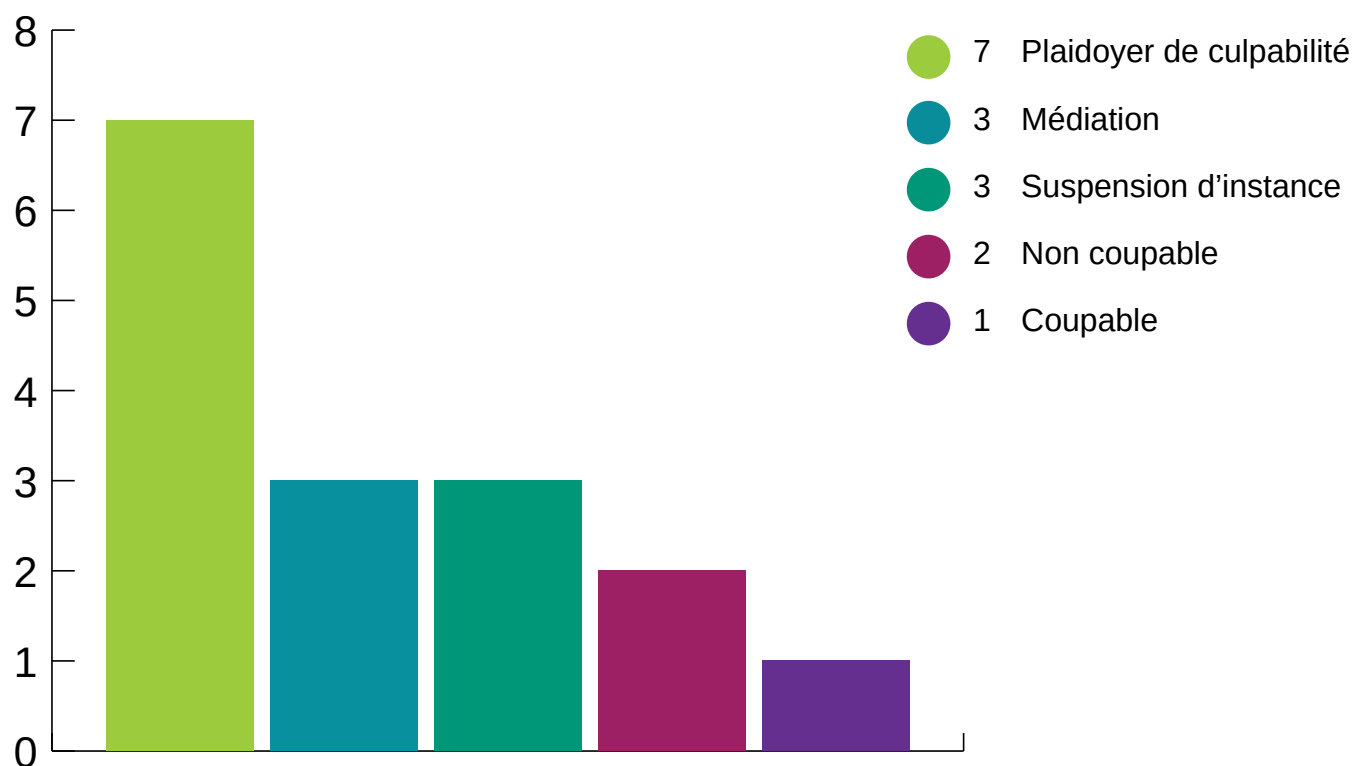
AUDIENCES DISCIPLINAIRES

Selon la Loi sur les services policiers, ce sont les services de police qui organisent les audiences disciplinaires. Le poursuivant et l'agent de l'audience sont tous deux désignés par le chef de police, qui est aussi responsable des mesures disciplinaires. Le plaignant est l'une des parties participant à l'audience. Le directeur du Bureau ne prend pas part aux audiences.

À l'audience disciplinaire, l'agent de l'audience doit déterminer si les allégations d'inconduite ont été prouvées de façon claire et convaincante. Ce type de preuves constitue un fardeau de la preuve plus élevé que celui de « motifs raisonnables de croire », le critère requis pour établir qu'une inconduite est fondée pendant l'enquête.

Issue des audiences disciplinaires tenues en 2017–2018

Nombre d'audiences tenues : 16



Audiences disciplinaires ordonnées en 2017–2018

Nombre d'audiences ordonnées : 26

Service de police	Audiences ordonnées – Plaintes retenues à l'interne	Audiences ordonnées – Plaintes renvoyées	Audiences ordonnées à la suite d'une demande d'examen	Agents accusés en vertu de la <i>Loi sur les services policiers</i>	Nombre d'audiences ordonnées en 2017-2018
Espanola		1		1	1
Région de Halton	1			1	1
Police provinciale de l'Ontario	2	4		11	6
Région de Peel	1			1	1
Peterborough	1			2	1
South Simcoe	1			1	1
Thunder Bay	3			6	3
Toronto	2	4	1	8	7
Région de York	1		1	3	2
Total					26

RÉSUMÉ DES AUDIENCES

Le BDIEP publie sur son site Web les décisions prises dans le cadre des audiences disciplinaires portant sur les plaintes du public. En 2017–2018, il a reçu les décisions – y compris les décisions d'appel de la Commission civile de l'Ontario sur la police – de 16 audiences.

Vous trouverez ci-dessous un résumé de certaines affaires ayant fait l'objet d'une audience en 2017–2018.

Service de police de Thunder Bay – Agent R. S.

Accusations déposées en vertu de la Loi sur les services policiers :

Un chef d'accusation de conduite déshonorante

Issue : Réponse à l'accusation

Peine : Retenue de salaire équivalant à 40 heures

En septembre 2016, le *Chronicle Journal* a publié un éditorial intitulé « Racism claim not backed up » au sujet d'un différend lié à la justesse d'un article de CBC News, dans lequel l'animatrice d'une séance de formation sur la culture autochtone accusait certains agents du Service de police de Thunder Bay de l'avoir agressée verbalement durant la formation en question.

Le grand chef de la Nishnawbe Aski Nation a ensuite écrit une lettre au rédacteur en chef, lettre qui a été publiée dans le *Chronicle Journal*, dans laquelle il déplorait le fait que le Service de police de Thunder Bay tentait de justifier le comportement de ses agents.

En réponse à la lettre du grand chef, un agent du Service de police de Thunder Bay, en dehors de ses heures de service, a publié sur son compte Facebook personnel

plusieurs commentaires négatifs sur la communauté autochtone.

Le BDIEP a mené l'enquête et porté un chef d'accusation de conduite déshonorante contre l'agent R. S. pour avoir formulé des commentaires racistes et discriminatoires envers la communauté autochtone sur Facebook.

À l'audience disciplinaire, l'agent R. S. a reconnu être l'auteur de la publication Facebook, et il a ajouté qu'il s'était mal exprimé et qu'il avait fait une erreur. Il a admis avoir eu une conduite déshonorante et a plaidé coupable.

Dans sa décision, l'agent de l'audience a déclaré qu'il fallait que les agents du Service de police de Thunder Bay comprennent bien que ce type de comportement ne serait pas pris à la légère et qu'il n'était en aucun cas cautionné par le Service.

L'agent de l'audience a imposé à l'agent R. S. une retenue de salaire équivalant à 40 heures sur ses congés annuels ou ses jours de repos.

Lors de l'audience, l'agent R. S. s'est excusé auprès du Service de police de Thunder Bay, des résidents et du grand chef.

Service de police de Toronto – Agents S. S. et M. S.

Accusations déposées en vertu de la Loi sur les services policiers :

Agent S. S. – Conduite déshonorante

Agent M. S. – Manquement au devoir

Issue :

Agent S. S. – Réponse à l'accusation

Agent M. S. – Réponse à l'accusation

Peines :

Agent S. S. – Retenue de salaire équivalant à cinq jours ou 40 heures, participation à une formation d'une heure donnée par le Toronto Police College sur la manière d'interagir avec les personnes handicapées et au moins 20 heures de bénévolat dans le cadre des Olympiques spéciaux.

Agent M. S. – Retenue de salaire équivalant à deux jours ou 16 heures, participation à une formation d'une heure donnée par le Toronto Police College sur la manière d'interagir avec les personnes handicapées et au moins 20 heures de bénévolat dans le cadre des Olympiques spéciaux.

Un après-midi de novembre 2016, les agents S. S. et M. S. ont arrêté un véhicule pour avoir grillé un feu rouge. Dans le véhicule, il y avait la plaignante et ses filles, dont une est atteinte du syndrome de Down.

Les agents ont activé le système de caméra de leur véhicule et leurs micros sans fil et se sont approchés du véhicule de la plaignante. Après avoir obtenu les papiers de la plaignante, les agents sont retournés à leur voiture et ont remis leurs micros sur leur support. Mais les micros se sont mal connectés au support, si bien que l'enregistrement s'est poursuivi sans que

les agents ne s'en rendent compte. Ceux-ci ont alors commencé à discuter entre eux et l'agent S. S. a tenu des propos déplacés sur la fille de la plaignante atteinte du syndrome de Down. Toute la conversation a été enregistrée par le système. La plaignante a écopé d'une contravention, et les agents ont continué leur journée.

Quelque temps plus tard, la plaignante a reçu la piste vidéo et audio du système de caméra dans le cadre des poursuites intentées suite à sa contravention, et elle a porté plainte auprès du BDIEP. La plainte a été transférée à l'unité des normes professionnelles du Service de police de Toronto pour qu'il y ait enquête. L'unité a déterminé que la plainte était fondée et a accusé l'agent S. S. de conduite déshonorante et l'agent M. S. de manquement au devoir.

Avant l'audience, les agents ont envoyé une lettre d'excuses à la plaignante et à sa famille et ont tenté de s'excuser en personne. L'incident a beaucoup attiré l'attention des médias et du public.

Lors de l'audience, les deux agents ont plaidé coupable, et le poursuivant a lu leurs excuses à la plaignante et à sa famille. Comme l'agent S. S. était l'agent supérieur et que c'est lui qui a tenu les propos désobligeants, il a écopé d'une peine plus lourde que l'agent M. S., qui lui a été accusé de manquement pour avoir omis de rapporter les propos de son collègue.

Service de police de Saugeen Shores – Agent W. M.

Accusations déposées en vertu de la Loi sur les services policiers :

Un chef d'accusation de conduite déshonorante

Issue : Plaidoyer de culpabilité

Peine : Retenue de salaire équivalant à 40 heures

L'agent W. M. travaillait en civil avec un autre agent dans un véhicule banalisé. Ils effectuaient de la surveillance de trafic de stupéfiants d'après les renseignements d'un informateur. Ils observaient une personne faire des transactions manuelles, ainsi que son véhicule, dans un lieu connu pour le trafic de drogue.

Pendant leur surveillance, un autre véhicule s'est approché de la résidence. Son occupant est entré dans la maison quelques minutes avant de retourner à sa voiture et de s'en aller. Les agents ont alors supposé qu'il était en possession de drogues. Rien n'indiquait toutefois qu'il avait une arme.

Peu après, l'agent W. M. a vu la même voiture faire un excès de vitesse puis griller un arrêt. Il l'a alors poursuivie et fait s'arrêter. Il s'est approché du véhicule avec son arme à la main et l'a pointée sur l'un des occupants. Il a par la suite affirmé qu'il trouvait que la situation était risquée, car il était tout seul face à trois personnes qui étaient selon lui en possession de drogues. Il a déclaré que, d'après son expérience, les trafiquants de drogue étaient souvent armés.

Il a été convenu que l'agent W. M. n'avait aucune raison de dégainer et de pointer son arme. L'agent a plaidé coupable à l'accusation de conduite déshonorante, et un exposé des faits convenus a été déposé.

Même s'il a tenu compte du fait que l'agent avait reconnu son erreur de conduite et qu'il avait exprimé des remords, l'agent de l'audience a estimé que l'infraction était grave et embarrassante pour le service de police.

STATISTIQUES DE CHAQUE SERVICE

Exercice du 1^{er} avril 2017 au 31 mars 2018

23 830

Agents de police
assermentés de
l'Ontario

52*

Services de police
municipaux et
régionaux

170

Détachements et
quartiers généraux
de la Police
provinciale de
l'Ontario

3 399

Plaintes reçues

Vous trouverez aux pages suivantes les statistiques sur les plaintes visant chaque service reçues entre le 1^{er} avril 2017 et le 31 mars 2018. Chaque plainte n'est comptabilisée qu'une seule fois, selon l'issue de l'allégation la plus sérieuse qu'elle comporte.

Le nombre d'agents de police indiqué provient du document Les ressources policières au Canada, 2017 de Statistique Canada. L'effectif de la Police provinciale de l'Ontario, quant à lui, a été fourni par la Police elle-même.

Notes explicatives

Plainte n'ayant pas encore été classée :

Plainte n'ayant pas encore été examinée ou classée comme ayant trait à la conduite d'un agent, à une politique ou à un service à la fin de l'exercice financier, mais qui le sera au prochain exercice.

Mesure prise : Après examen d'une plainte sur une politique ou un service, le chef de police a déterminé qu'il y avait lieu de prendre des mesures en conséquence.

Aucune mesure prise : Après examen d'une plainte sur une politique ou un service, le chef de police a déterminé qu'il n'y avait pas lieu de prendre des mesures en conséquence.

Dossier ouvert et reporté : La plainte a été retenue, mais comme l'enquête connexe n'était pas terminée au 31 mars 2018, le traitement du dossier a été reporté à l'exercice 2018-2019.

Programme amélioré de médiation : Programme pilote qui vise à favoriser le règlement des plaintes à l'amiable par la médiation.

Critères non satisfaits : La demande d'examen a été reçue après le délai de 30 jours.

* Le Service de police de Stirling-Rawdon a été dissous au profit de la Police provinciale de l'Ontario le 17 octobre 2017, tout comme le Service de police de Midland le 8 février 2018.



23 830

**Agents de police
assermentés**

3 399 Plaintes reçues en 2017-2018
+ 818 Plaintes de 2016-2017 reportées
= 4 217 Plaintes traitées au total en 2017-2018

209 Dossiers réglés grâce au Règlement des
plaintes dans le cadre des services à la clientèle
588 Plaintes n'ayant pas encore été classées,
reportées à 2018-2019

3 420 Plaintes traitées en 2017-2018

33

Plaintes sur les politiques

3 Plaintes rejetées
26 Plaintes retenues
4 Plaintes retenues aux
exercices précédents



5 Mesure prise
19 Aucune mesure prise
2 Retirées
4 Plaintes reportées à 2018-2019

3 210

Plaintes sur la conduite

1,291 Plaintes rejetées
1,379 Plaintes retenues
541 Plaintes retenues aux
exercices précédents



56 Plaintes retirées

29 Plaintes réglées par le Programme amélioré
de médiation
5 Plaintes reportées à 18-19

177

Plaintes sur la services

35 Plaintes rejetées
127 Plaintes retenues
15 Plaintes retenues aux
exercices précédents



22 Mesure prise
62 Aucune mesure prise
3 Réglées à l'amiable
41 Retirées
14 Plaintes reportées à 18-19

1 542

Plaintes renvoyées

578 Plaintes non fondées
56 Plaintes de moindre gravité
14 Plaintes graves
291 Plaintes retirées avant l'enquête
4 Plaintes réglées par voie de médiation
245 Plaintes réglées à l'amiable
354 Plaintes reportées à 2018-2019

1 829 **Enquêtes**

287 **Plaintes retenues**

83 Plaintes non fondées
11 Plaintes de moindre gravité
11 Plaintes graves
10 Plaintes retirées avant l'enquête
3 Plaintes réglées par voie de médiation
1 Plaintes réglées à l'amiable
168 Plaintes reportées à 2018-2019

DEMANDES D'EXAMEN

242 Demandes traitées



106 Plaintes non fondées
13 Plaintes de moindre gravité
2 Plaintes graves
6 Critères non remplis
113 Plaintes reportées à 18-19



10

**Audiences
disciplinaires
tenues**

ALLÉGATIONS PAR SERVICE

Service de police	Nombre d'agents de police assujettis à la partie V de la Loi sur les services policiers*	Décisions relatives à des plaintes sur la conduite rendues en 2017-2018	Allégations										Conclusions			
			Allégations – Manquement à l'obligation de confidentialité	Allégations – Consommation de drogues ou de boissons alcoolisées préjudiciable à l'exercice des fonctions	Allégations – Manœuvre frauduleuse	Allégations – Dommages aux vêtements ou à l'équipement	Allégations – Tromperie	Allégations – Conduite déshonorante	Allégations – Insubordination	Allégations – Manquement au devoir	Allégations relatives à l'article 81 – Consentement du solliciteur général	Allégations – Exercice illégal ou injustifié d'un pouvoir	Total des allégations	Allégations non fondées	Allégations fondées de moindre gravité	Allégations fondées graves entraînant une audience disciplinaire
Amherstburg	30	2	0	0	0	0	0	4	0	0	0	0	4	4	0	0
Aylmer	13	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Barrie	239	15	0	0	0	0	0	11	0	19	0	5	35	30	5	0
Belleville	88	6	0	0	0	0	0	3	0	3	0	0	6	6	0	0
Brantford	173	13	0	0	0	0	0	6	4	9	0	4	23	22	1	0
Brockville	40	1	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	1	1	0	0
Chatham-Kent	155	5	1	0	4	0	0	5	1	0	0	2	13	12	1	0
Cobourg	35	1	0	0	0	0	0	1	0	1	0	0	2	0	2	0
Communautaire de Cornwall	87	5	0	0	0	0	0	19	0	2	0	6	27	27	0	0
Deep River	9	1	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	1	1	0	0
Dryden	20	3	0	0	0	0	0	3	0	4	0	0	7	5	2	0
Région de Durham	854	19	1	0	0	0	0	23	0	10	0	7	41	40	1	0
Espanola	12	2	0	0	0	0	0	8	1	0	0	2	11	5	0	6
Gananoque	14	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Guelph	194	21	0	0	0	0	0	34	0	28	0	60	122	122	0	0
Région de Halton	686	26	0	0	0	0	0	32	1	30	0	7	70	64	4	2
Hamilton	835	32	2	0	0	0	0	50	2	37	0	23	114	107	7	0
Hanover	14	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Kawartha Lakes	42	4	0	0	0	0	0	4	0	1	0	1	6	6	0	0
Kingston	203	10	0	0	0	0	0	11	0	1	0	8	20	20	0	0
LaSalle	35	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
London	605	43	3	0	0	0	3	19	0	65	0	26	116	114	2	0
Midland**	24	2	0	0	0	0	0	1	0	1	0	1	3	3	0	0
Région de Niagara	706	44	0	0	0	0	8	68	3	30	0	34	143	138	1	4
North Bay	89	7	0	0	0	0	1	6	2	4	0	4	17	14	0	3
Police provinciale de l'Ontario	5 964	129	4	0	0	0	2	108	0	100	0	38	252	226	13	13
Orangeville	39	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

* Données provenant du document intitulé Les ressources policières au Canada, 2017 (Statistique Canada) et de la Police provinciale de l'Ontario.

** Le Service de police de Midland a été dissous au profit de la Police provinciale de l'Ontario le 8 février 2018.

Service de police	Nombre d'agents de police assujettis à la partie V de la Loi sur les services policiers*	Décisions relatives à des plaintes sur la conduite rendues en 2017-2018	Allégations										Conclusions			
			Allégations – Manquement à l'obligation de confidentialité	Allégations – Consommation de drogues ou de boissons alcoolisées préjudiciable à l'exercice des fonctions	Allégations – Manœuvre frauduleuse	Allégations – Dommages aux vêtements ou à l'équipement	Allégations – Tromperie	Allégations – Conduite déshonorante	Allégations – Insubordination	Allégations – Manquement au devoir	Allégations relatives à l'article 81 – Consentement du solliciteur général	Allégations – Exercice illégal ou injustifié d'un pouvoir	Total des allégations	Allégations non fondées	Allégations fondées de moindre gravité	Allégations fondées graves entraînant une audience disciplinaire
Ottawa	1 242	66	2	0	0	0	6	72	1	34	0	52	167	162	4	1
Owen Sound	39	3	0	0	0	0	0	1	0	0	0	4	5	5	0	0
Région de Peel	1 973	40	0	0	1	0	0	78	0	22	0	46	147	127	1	19
Peterborough	134	12	0	0	0	0	0	23	0	15	0	11	49	43	0	6
Port Hope	23	4	0	0	0	0	0	7	0	3	0	4	14	13	1	0
Sarnia	107	10	0	0	0	0	0	5	0	3	0	7	15	15	0	0
Saugeen Shores	21	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Sault Ste. Marie	138	3	0	0	0	0	0	1	0	9	0	0	10	9	1	0
Shelburne	15	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Smiths Falls	23	3	0	0	0	0	0	0	0	3	0	7	10	10	0	0
South Simcoe	81	2	0	0	0	0	0	3	2	0	0	4	9	6	0	3
St. Thomas	68	4	0	0	0	0	0	5	0	6	0	13	24	24	0	0
Stirling-Rawdon**	9	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Stratford	57	1	0	0	0	0	0	7	0	0	0	0	7	7	0	0
Strathroy-Caradoc	29	9	3	0	0	0	0	3	0	3	0	0	9	9	0	0
Sudbury (Grand)	264	9	0	0	0	0	0	8	0	1	0	11	20	17	3	0
Thunder Bay	228	17	0	0	2	0	0	11	1	13	0	9	36	33	3	0
Timmins	82	7	1	0	0	0	0	21	0	2	0	8	32	31	1	0
Toronto	5 190	213	5	0	24	0	20	350	16	93	0	217	725	683	31	11
Région de Waterloo	776	33	0	0	1	0	1	83	0	59	0	26	170	164	6	0
West Grey	18	1	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1	2	2	0	0
Nipissing Ouest	22	1	0	0	0	0	0	24	0	13	0	0	37	35	2	0
Windsor	428	15	5	0	2	0	1	16	3	11	0	6	44	34	10	0
Wingham	7	2	0	0	0	0	0	2	0	2	0	1	5	4	1	0
Woodstock	65	2	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1	2	2	0	0
Région de York	1 586	17	0	0	0	0	0	18	6	2	0	13	39	39	0	0
TOTAL	23 830	860	27	0	34	0	42	1 156	43	641	0	669	2 612	2 441	103	68

* Données provenant du document intitulé Les ressources policières au Canada, 2017 (Statistique Canada) et de la Police provinciale de l'Ontario.

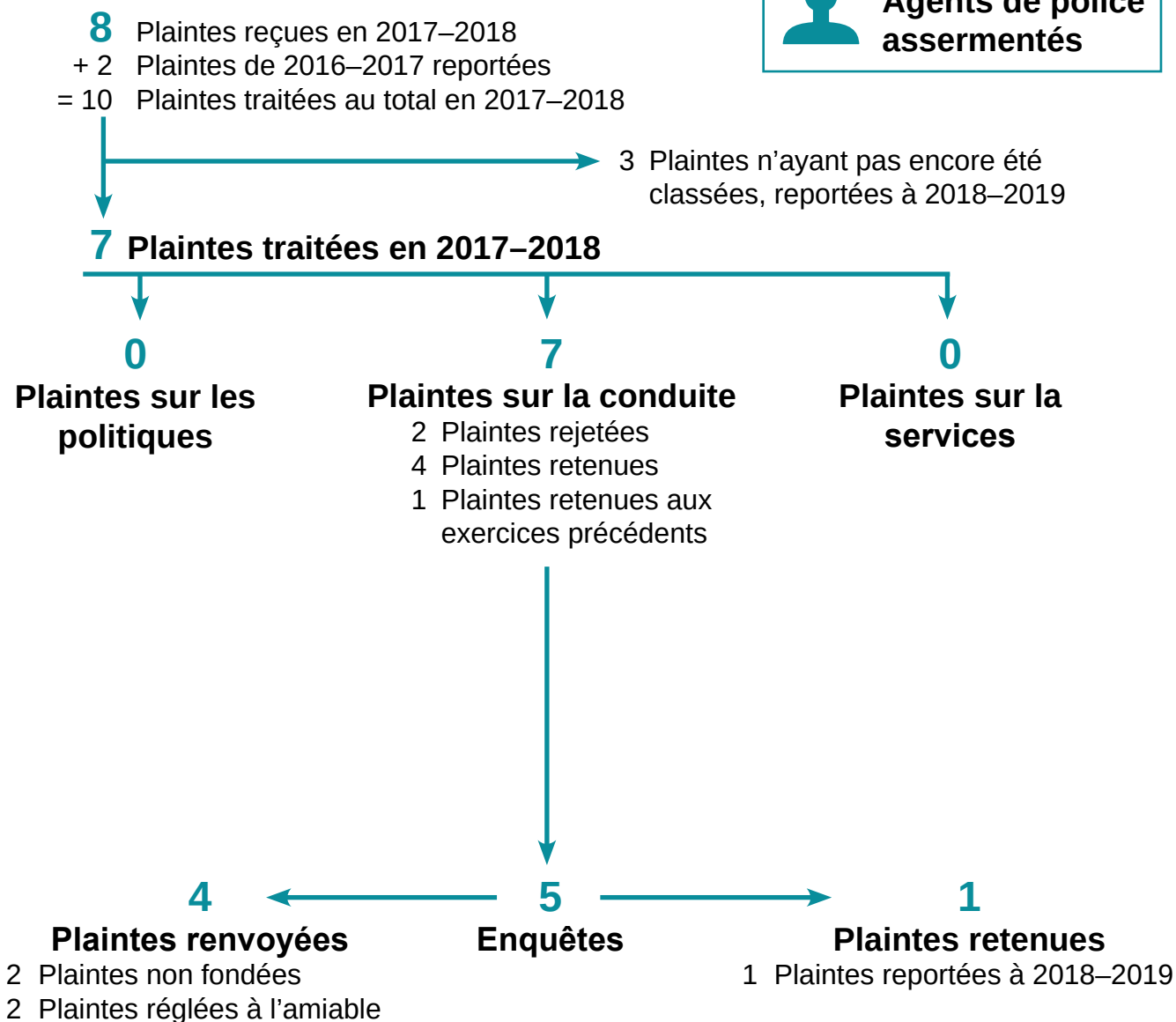
** Le Service de police de Stirling-Rawdon a été dissous au profit de la Police provinciale de l'Ontario le 17 octobre 2017

SERVICE DE POLICE D'AMHERSTBURG



30

**Agents de police
assermentés**



DEMANDES D'EXAMEN

0 Demandes traitées



0

**Audiences
disciplinaires
tenues**

SERVICE DE POLICE D'AYLMER

0 Plaintes reçues en 2017–2018
+ 0 Plaintes de 2016–2017 reportées
= 0 Plaintes traitées au total en 2017–2018



0 Plaintes traitées en 2017–2018



13

**Agents de police
assermentés**

DEMANDES D'EXAMEN

0 Demandes traitées



0

**Audiences
disciplinaires
tenues**

SERVICE DE POLICE DE BARRIE



239

**Agents de police
assermentés**

43 Plaintes reçues en 2017–2018
+ 15 Plaintes de 2016–2017 reportées
= 58 Plaintes traitées au total en 2017–2018



5 Dossiers réglés grâce au Règlement des plaintes dans le cadre des services à la clientèle
6 Plaintes n'ayant pas encore été classées, reportées à 18–19

47 Plaintes traitées en 2017–2018

2

Plaintes sur les politiques

2 Plaintes retenues



2 Mesure prise

45

Plaintes sur la conduite

9 Plaintes rejetées
22 Plaintes retenues
14 Plaintes retenues aux exercices précédents

0

Plaintes sur la services

2 Plaintes retirées

1 Plaintes réglées par le Programme amélioré de médiation

25

Plaintes renvoyées

7 Plaintes non fondées
1 Plaintes de moindre gravité
3 Plaintes retirées avant l'enquête
5 Plaintes réglées à l'amiable
9 Plaintes reportées à 2018–2019

33

Enquêtes

8

Plaintes retenues

2 Plaintes non fondées
3 Plaintes de moindre gravité
3 Plaintes reportées à 2018–2019

DEMANDES D'EXAMEN

9 Demandes traitées

5 Plaintes non fondées
4 Plaintes reportées à 2018–2019



0

**Audiences
disciplinaires
tenues**



88

**Agents de police
assermentés**

19 Plaintes reçues en 2017–2018
+ 6 Plaintes de 2016–2017 reportées
= 25 Plaintes traitées au total en 2017–2018



3 Dossiers réglés grâce au Règlement des plaintes dans le cadre des services à la clientèle

22 Plaintes traitées en 2017–2018



0

**Plaintes sur les
politiques**



21

Plaintes sur la conduite

7 Plaintes rejetées
11 Plaintes retenues
3 Plaintes retenues aux
exercices précédents



1

Plaintes sur la services

1 Plaintes retenues



1 Aucune mesure prise



13

Plaintes renvoyées

5 Plaintes non fondées
1 Plaintes retirées avant l'enquête
7 Plaintes reportées à 2018–2019

14

Enquêtes

1

Plaintes retenues

1 Plaintes reportées à 2018–2019

DEMANDES D'EXAMEN

3 Demandes traitées

1 Plaintes non fondées
2 Plaintes reportées à 2018–2019



0

**Audiences
disciplinaires
tenues**

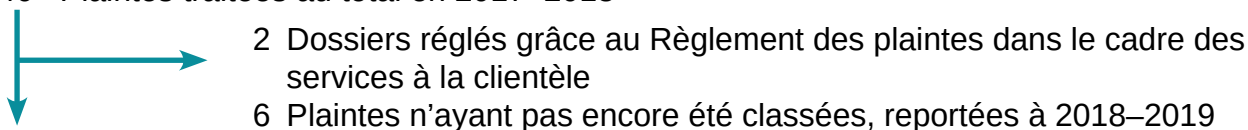
SERVICE DE POLICE DE BRANTFORD



173

**Agents de police
assermentés**

40 Plaintes reçues en 2017–2018
+ 6 Plaintes de 2016–2017 reportées
= 46 Plaintes traitées au total en 2017–2018



38 Plaintes traitées en 2017–2018

1

Plaintes sur les politiques

1 Plaintes retenues



1 Aucune mesure prise

34

Plaintes sur la conduite

15 Plaintes rejetées
14 Plaintes retenues
5 Plaintes retenues aux
exercices précédents



19

Enquêtes

17

Plaintes renvoyées

9 Plaintes non fondées
1 Plaintes de moindre gravité
1 Plaintes retirées avant l'enquête
2 Plaintes réglées à l'amiable
4 Plaintes reportées à 2018–2019

3

Plaintes sur la services

3 Plaintes retenues



2 Aucune mesure prise
1 Plaintes reportées à 18–19

2

Plaintes retenues

2 Plaintes reportées à 2018–2019

DEMANDES D'EXAMEN

1 Demandes traitées

1 Plaintes reportées à 2018–2019



0

**Audiences
disciplinaires
tenues**

SERVICE DE POLICE DE BROCKVILLE



40

**Agents de police
assermentés**

9 Plaintes reçues en 2017–2018
+ 3 Plaintes de 2016–2017 reportées
= 12 Plaintes traitées au total en 2017–2018

1 Dossiers réglés grâce au Règlement des plaintes dans le cadre des services à la clientèle

11 Plaintes traitées en 2017–2018

0

**Plaintes sur les
politiques**

11

Plaintes sur la conduite

6 Plaintes rejetées
4 Plaintes retenues
1 Plaintes retenues aux
exercices précédents

0

Plaintes sur la services

1 Plaintes retirées

4

Plaintes renvoyées

4

Enquêtes

0

Plaintes retenues

1 Plaintes non fondées
2 Plaintes retirées avant l'enquête
1 Plaintes reportées à 2018–2019

DEMANDES D'EXAMEN

1 Demandes traitées

1 Plaintes reportées à 2018–2019



0

**Audiences
disciplinaires
tenues**



155

**Agents de police
assermentés**

36 Plaintes reçues en 2017–2018
+ 2 Plaintes de 2016–2017 reportées
= 38 Plaintes traitées au total en 2017–2018

2 Dossiers réglés grâce au Règlement des plaintes dans le cadre des services à la clientèle
3 Plaintes n'ayant pas encore été classées, reportées à 2018–2019

33 **Plaintes traitées en 2017–2018**

0

**Plaintes sur les
politiques**

31

Plaintes sur la conduite

21 Plaintes rejetées
8 Plaintes retenues
2 Plaintes retenues aux
exercices précédents

2

Plaintes sur la services

1 Plaintes rejetées
1 Plaintes retenues

↓
1 Mesure prise

9

Plaintes renvoyées

3 Plaintes non fondées
2 Plaintes retirées avant l'enquête
4 Plaintes reportées à 2018–2019

10

Enquêtes

1

Plaintes retenues

1 Plaintes de moindre gravité

DEMANDES D'EXAMEN

1 Demandes traitées

2 Plaintes non fondées



0

**Audiences
disciplinaires
tenues**

SERVICE DE POLICE DE COBOURG



35

**Agents de police
assermentés**

4 Plaintes reçues en 2017–2018
+ 1 Plaintes de 2016–2017 reportées
= 5 Plaintes traitées au total en 2017–2018

5 **Plaintes traitées en 2017–2018**

0

**Plaintes sur les
politiques**

5

Plaintes sur la conduite

2 Plaintes rejetées
2 Plaintes retenues
1 Plaintes retenues aux
exercices précédents

0

Plaintes sur la services

3

Plaintes renvoyées

1 Plaintes de moindre gravité
2 Plaintes reportées à 2018–2019

3

Enquêtes

0

Plaintes retenues

DEMANDES D'EXAMEN

1 Demandes traitées

1 Plaintes reportées à 2018–2019



0

**Audiences
disciplinaires
tenues**

SERVICE DE POLICE COMMUNAUTAIRE DE CORNWALL

10 Plaintes reçues en 2017–2018
 + 4 Plaintes de 2016–2017 reportées
 = 14 Plaintes traitées au total en 2017–2018



87
Agents de police
assermentés

1 Plaintes n'ayant pas encore été classées, reportées à 2018–2019

13 **Plaintes traitées en 2017–2018**

0

Plaintes sur les politiques

12

Plaintes sur la conduite

3 Plaintes rejetées
 6 Plaintes retenues
 3 Plaintes retenues aux exercices précédents

1

Plaintes sur la services

1 Plaintes retenues

1 Aucune mesure prise

8

Plaintes renvoyées

3 Plaintes non fondées
 2 Plaintes retirées avant l'enquête
 3 Plaintes reportées à 2018–2019

9

Enquêtes

1

Plaintes retenues

1 Plaintes non fondées

DEMANDES D'EXAMEN

1 Demandes traitées

1 Plaintes reportées à 2018–2019



0
Audiences
disciplinaires
tenues

SERVICE DE POLICE DE DEEP RIVER



9

Agents de police
assermentés

0 Plaintes reçues en 2017–2018
+ 1 Plaintes de 2016–2017 reportées
= 1 Plaintes traitées au total en 2017–2018

1 Plaintes traitées en 2017–2018

0

Plaintes sur les
politiques

1

Plaintes sur la
conduite

1 Plaintes retenues aux
exercices précédents

0

Plaintes sur la
services

1

Plaintes renvoyées

1 Plaintes non fondées

1

Enquêtes

0

Plaintes retenues

DEMANDES D'EXAMEN

0 Demandes traitées



0

Audiences
disciplinaires
tenues

SERVICE DE POLICE DE DRYDEN



20

**Agents de police
assermentés**

5 Plaintes reçues en 2017–2018
+ 3 Plaintes de 2016–2017 reportées
= 8 Plaintes traitées au total en 2017–2018

8 **Plaintes traitées en 2017–2018**

0

**Plaintes sur les
politiques**

7

**Plaintes sur la
conduite**

2 Plaintes rejetées
2 Plaintes retenues
3 Plaintes retenues aux
exercices précédents

1

Plaintes sur la services

1 Plaintes retenues

1 Plaintes retirées

4

Plaintes renvoyées

2 Plaintes non fondées
1 Plaintes de moindre gravité
1 Plaintes reportées à 2018–2019

5

Enquêtes

1

Plaintes retenues

1 Plaintes reportées à 2018–2019

DEMANDES D'EXAMEN

0 Demandes traitées



0

**Audiences
disciplinaires
tenues**

SERVICE DE POLICE RÉGIONAL DE DURHAM

106 Plaintes reçues en 2017–2018
 + 16 Plaintes de 2016–2017 reportées
 = 122 Plaintes traitées au total en 2017–2018



854
Agents de police
assermentés

2 Dossiers réglés grâce au Règlement des plaintes dans le cadre des services à la clientèle
 22 Plaintes n'ayant pas encore été classées, reportées à 2018-2019

98 Plaintes traitées en 2017–2018

0
Plaintes sur les politiques

95
Plaintes sur la conduite
 43 Plaintes rejetées
 43 Plaintes retenues
 9 Plaintes retenues aux exercices précédents

3
Plaintes sur la services
 2 Plaintes rejetées
 1 Plaintes retenues
 ↓
 1 Aucune mesure prise

3 Plaintes retirées

39
Plaintes renvoyées
 15 Plaintes non fondées
 1 Plaintes de moindre gravité
 10 Plaintes retirées avant l'enquête
 13 Plaintes reportées à 2018–2019

49
Enquêtes

10
Plaintes retenues
 2 Plaintes non fondées
 1 Plaintes retirées avant l'enquête
 1 Plaintes réglées à l'amiable
 6 Plaintes reportées à 2018–2019

DEMANDES D'EXAMEN

7 Demandes traitées



2 Plaintes non fondées
 3 Plaintes de moindre gravité
 2 Plaintes reportées à 2018–2019



0
Audiences disciplinaires
tenues

SERVICE DE POLICE D'ESPANOLA



12

Agents de police
assermentés

5 Plaintes reçues en 2017–2018
+ 3 Plaintes de 2016–2017 reportées
= 8 Plaintes traitées au total en 2017–2018

1 Plaintes n'ayant pas encore été
classées, reportées à 2018–2019

7 Plaintes traitées en 2017–2018

0

**Plaintes sur les
politiques**

7

Plaintes sur la conduite

1 Plaintes rejetées
5 Plaintes retenues
1 Plaintes retenues aux
exercices précédents

0

**Plaintes sur la
services**

5

Plaintes renvoyées

2 Plaintes non fondées
2 Plaintes graves
1 Plaintes reportées à 2018–2019

6

Enquêtes

1

Plaintes retenues

1 Plaintes reportées à 2018–2019

DEMANDES D'EXAMEN

0 Demandes traitées



0

**Audiences
disciplinaires
tenues**

SERVICE DE POLICE DE GANANOQUE



14

**Agents de police
assermentés**

2 Plaintes reçues en 2017–2018
+ 0 Plaintes de 2016–2017 reportées
= 2 Plaintes traitées au total en 2017–2018

1 Plaintes n'ayant pas encore été
classées, reportées à 2018-2019

1 Complain Demandes traitées in 2017–18

0

**Plaintes sur les
politiques**

1

**Plaintes sur la
conduite**

1 Plaintes retenues

0

**Plaintes sur la
services**

1

Plaintes renvoyées

1 Plaintes réglées à l'amiable

1

Investigation

0

Plaintes retenues

DEMANDES D'EXAMEN

1 Demandes traitées

1 Plaintes non fondées



0

**Audiences
disciplinaires
tenues**

SERVICE DE POLICE DE GUELPH



194

**Agents de police
assermentés**

39 Plaintes reçues en 2017–2018
+ 22 Plaintes de 2016–2017 reportées
= 61 Plaintes traitées au total en 2017–2018



2 Dossiers réglés grâce au Règlement des plaintes dans le cadre des services à la clientèle

7 Plaintes n'ayant pas encore été classées, reportées à 2018–2019

52 Plaintes traitées en 2017–2018

0

**Plaintes sur les
politiques**

47

**Plaintes sur la
conduite**

17 Plaintes rejetées
14 Plaintes retenues
16 Plaintes retenues aux
exercices précédents

5

Plaintes sur la services

4 Plaintes retenues
1 Plaintes retenues aux
exercices précédents



2 Aucune mesure prise

3 Plaintes retirées

1 Plaintes reportées à 18–19

22

Plaintes renvoyées

16 Plaintes non fondées
1 Plaintes retirées avant l'enquête
1 Plaintes réglées à l'amiable
4 Plaintes reportées à 2018–2019

30

Enquêtes

8

Plaintes retenues

4 Plaintes non fondées
2 Plaintes retirées avant l'enquête
2 Plaintes reportées à 2018–2019

DEMANDES D'EXAMEN

4 Demandes traitées

2 Plaintes non fondées

2 Plaintes reportées à 2018–2019



0

**Audiences
disciplinaires
tenues**

SERVICE DE POLICE RÉGIONAL DE HALTON

57 Plaintes reçues en 2017–2018
 + 21 Plaintes de 2016–2017 reportées
 = 78 Plaintes traitées au total en 2017–2018



686
Agents de police
assermentés

2 Dossiers réglés grâce au Règlement des plaintes dans le cadre des services à la clientèle
 8 Plaintes n'ayant pas encore été classées, reportées à 2018-2019

68 Plaintes traitées en 2017–2018

0 **Plaintes sur les politiques**
66 **Plaintes sur la conduite**
2 **Plaintes sur la services**

1 Plaintes retenues
 1 Plaintes retenues aux exercices précédents

2 Aucune mesure prise

22 Plaintes rejetées
 29 Plaintes retenues
 15 Plaintes retenues aux exercices précédents

1 Plaintes retirées

2 Plaintes réglées par le Programme amélioré de médiation

34 **Plaintes renvoyées**
41 **Enquêtes**

7 **Plaintes retenues**

16 Plaintes non fondées
 3 Plaintes de moindre gravité
 4 Plaintes retirées avant l'enquête
 1 Plaintes réglées à l'amiable
 10 Plaintes reportées à 2018–2019

4 Plaintes non fondées
 1 Plaintes graves
 2 Plaintes reportées à 2018–2019

DEMANDES D'EXAMEN

7 Demandes traitées



1 Plaintes non fondées
 1 Plaintes de moindre gravité
 1 Plaintes graves
 4 Plaintes reportées à 2018–2019



0
Audiences
disciplinaires
tenues



835

**Agents de police
assermentés**

126 Plaintes reçues en 2017–2018
+ 21 Plaintes de 2016–2017 reportées
= 147 Plaintes traitées au total en 2017–2018

8 Dossiers réglés grâce au Règlement des plaintes dans le cadre des services à la clientèle
23 Plaintes n'ayant pas encore été classées, reportées à 2018–2019

116 **Plaintes traitées en 2017–2018**

2

**Plaintes sur les
politiques**

2 Plaintes retenues



1 Aucune mesure prise
1 Plaintes retirées

111

Plaintes sur la conduite

34 Plaintes rejetées
63 Plaintes retenues
14 Plaintes retenues aux
exercices précédents

2 Plaintes retirées

3

Plaintes sur la services

3 Plaintes retenues



1 Mesure prise
1 Aucune mesure prise
1 Plaintes réglées à l'amiable

61

Plaintes renvoyées

18 Plaintes non fondées
4 Plaintes de moindre gravité
11 Plaintes retirées avant l'enquête
9 Plaintes réglées à l'amiable
19 Plaintes reportées à 2018–2019

75

Enquêtes

14

Plaintes retenues

6 Plaintes non fondées
1 Plaintes de moindre gravité
1 Plaintes retirées avant l'enquête
6 Plaintes reportées à 2018–2019

DEMANDES D'EXAMEN

6 Demandes traitées

2 Plaintes non fondées
4 Plaintes reportées à 2018–2019



0

**Audiences
disciplinaires
tenues**

SERVICE DE POLICE DE HANOVER



14

**Agents de police
assermentés**

4 Plaintes reçues en 2017–2018
+ 1 Complaint carried over from 2016–17
= 5 Plaintes traitées au total en 2017–2018

5 **Plaintes traitées en 2017–2018**

0

**Plaintes sur les
politiques**

4

Plaintes sur la conduite

1 Plaintes rejetées
2 Plaintes retenues
1 Plaintes retenues aux
exercices précédents

1

Plaintes sur la services

1 Plaintes retenues

↓
1 Mesure prise

2

Plaintes renvoyées

1 Plaintes retirées avant l'enquête
1 Plaintes reportées à 2018–2019

3

Enquêtes

1

Plaintes retenues

1 Plaintes reportées à 2018–2019

DEMANDES D'EXAMEN

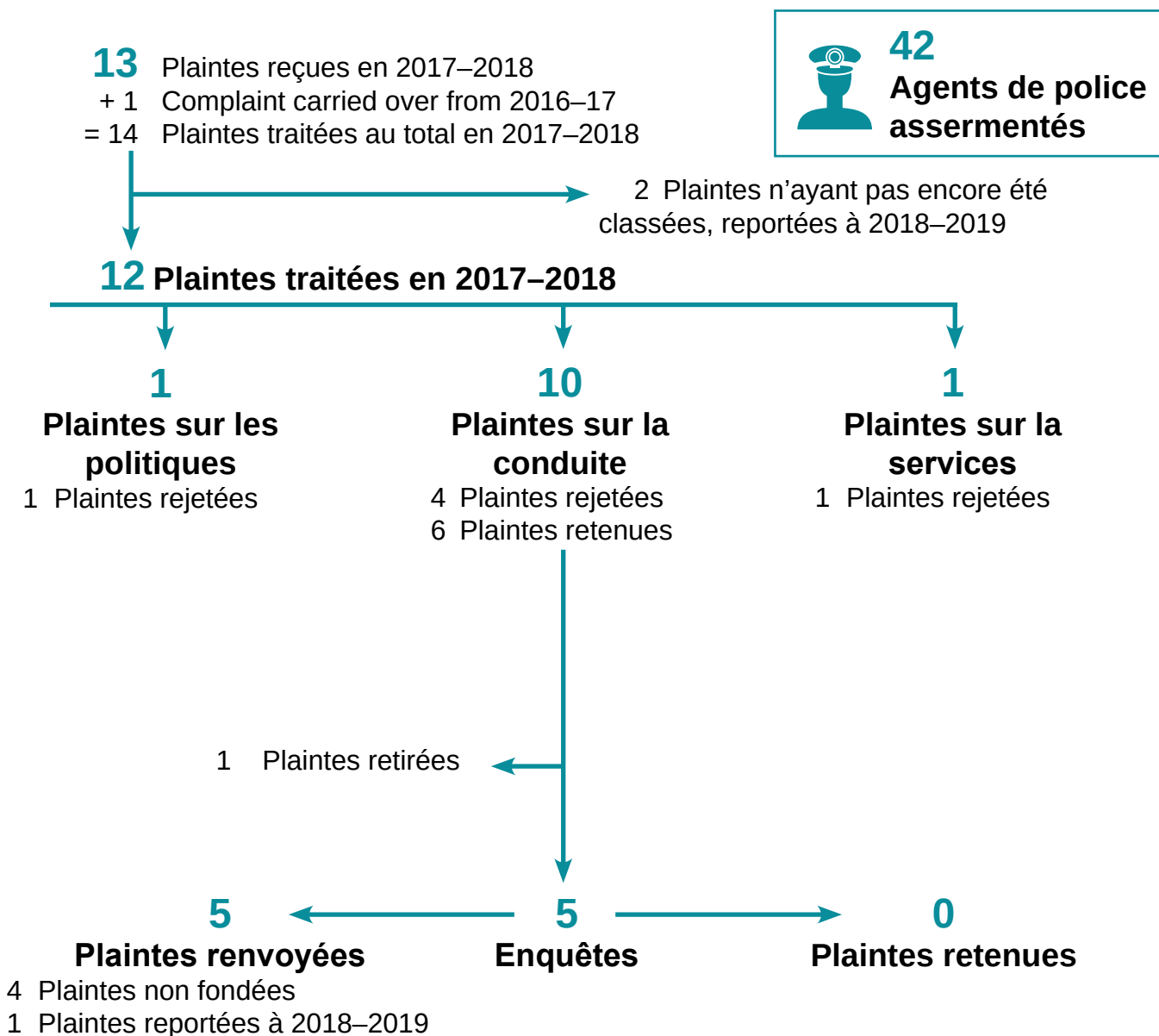
0 Demandes traitées



0

**Audiences
disciplinaires
tenues**

SERVICE DE POLICE DE KAWARTHA LAKES



DEMANDES D'EXAMEN

0 Demandes traitées



1
Audiences disciplinaires tenues

SERVICE DE POLICE DE KINGSTON



203

**Agents de police
assermentés**

26 Plaintes reçues en 2017–2018
+ 7 Plaintes de 2016–2017 reportées
= 33 Plaintes traitées au total en 2017–2018



- 1 Dossiers réglés grâce au Règlement des plaintes dans le cadre des services à la clientèle
- 4 Plaintes n'ayant pas encore été classées, reportées à 2018–2019

28 Plaintes traitées en 2017–2018

0

**Plaintes sur les
politiques**

23

**Plaintes sur la
conduite**

- 7 Plaintes rejetées
- 14 Plaintes retenues
- 2 Plaintes retenues aux exercices précédents

5

Plaintes sur la services

- 1 Plaintes rejetées
- 3 Plaintes retenues
- 1 Plaintes retenues aux exercices précédents



- 1 Mesure prise
- 1 Aucune mesure prise
- 2 Plaintes retirées

15

Plaintes renvoyées

- 8 Plaintes non fondées
- 1 Plaintes retirées avant l'enquête
- 2 Plaintes réglées à l'amiable
- 4 Plaintes reportées à 2018–2019

16

Enquêtes

1

Plaintes retenues

- 1 Plaintes reportées à 2018–2019

DEMANDES D'EXAMEN

5 Demandes traitées

- 1 Plaintes non fondées
- 4 Plaintes reportées à 2018–2019



0

**Audiences
disciplinaires
tenues**

SERVICE DE POLICE DE LASALLE

0 Plaintes reçues en 2017–2018
+ 0 Plaintes de 2016–2017 reportées
= 0 Plaintes traitées au total en 2017–2018



0 Plaintes traitées en 2017–2018



35

**Agents de police
assermentés**

DEMANDES D'EXAMEN

0 Demandes traitées



0

**Audiences
disciplinaires
tenues**

SERVICE DE POLICE DE LONDON



605

**Agents de police
assermentés**

119 Plaintes reçues en 2017–2018
+ 25 Plaintes de 2016–2017 reportées
= 144 Plaintes traitées au total en 2017–2018

8 Dossiers réglés grâce au Règlement des plaintes dans le cadre des services à la clientèle
13 Plaintes n'ayant pas encore été classées, reportées à 2018–2019

123 Plaintes traitées en 2017–2018

5

**Plaintes sur les
politiques**

5 Plaintes retenues



3 Aucune mesure prise
2 Plaintes reportées à 18–19

104

**Plaintes sur la
conduite**

58 Plaintes rejetées
31 Plaintes retenues
15 Plaintes retenues aux
exercices précédents



14

Plaintes sur la services

13 Plaintes retenues
1 Plaintes retenues aux
exercices précédents



2 Mesure prise
8 Aucune mesure prise
3 Plaintes retirées
1 Plaintes reportées à 18–19

42

Plaintes renvoyées

26 Plaintes non fondées
2 Plaintes de moindre gravité
6 Plaintes retirées avant l'enquête
1 Plaintes réglées à l'amiable
7 Plaintes reportées à 2018–2019

46

Enquêtes

4

Plaintes retenues

2 Plaintes non fondées
2 Plaintes reportées à 2018–2019

DEMANDES D'EXAMEN

10 Demandes traitées

5 Plaintes non fondées
5 Plaintes reportées à 2018–2019



0

**Audiences
disciplinaires
tenues**

SERVICE DE POLICE DE MIDLAND



24

**Agents de police
assermentés**

10 Plaintes reçues en 2017–2018
+ 2 Plaintes de 2016–2017 reportées
= 12 Plaintes traitées au total en 2017–2018

4 Plaintes n'ayant pas encore été
classées, reportées à 2018-2019

8 **Plaintes traitées en 2017–2018**

0

**Plaintes sur les
politiques**

8

**Plaintes sur la
conduite**

5 Plaintes rejetées
1 Plaintes retenues
2 Plaintes retenues aux
exercices précédents

0

**Plaintes sur la
services**

3

Plaintes renvoyées

2 Plaintes non fondées
1 Plaintes reportées à 2018–2019

3

Enquêtes

0

Plaintes retenues

DEMANDES D'EXAMEN

1 Demandes traitées

1 Plaintes non fondées



0

**Audiences
disciplinaires
tenues**

Le Service de police de Midland a été dissous au profit de la Police provinciale de l'Ontario le 8 février 2018.

SERVICE DE POLICE RÉGIONAL DE NIAGARA

99 Plaintes reçues en 2017–2018
 + 20 Plaintes de 2016–2017 reportées
 = 119 Plaintes traitées au total en 2017–2018



706

**Agents de police
assermentés**

7 Dossiers réglés grâce au Règlement des plaintes dans le cadre des services à la clientèle
 13 Plaintes n'ayant pas encore été classées, reportées à 2018-2019

99 **Plaintes traitées en 2017–2018**

0

**Plaintes sur les
politiques**

94

**Plaintes sur la
conduite**

27 Plaintes rejetées
 53 Plaintes retenues
 14 Plaintes retenues aux
exercices précédents

5

Plaintes sur la services

1 Plaintes rejetées
 4 Plaintes retenues

1 Mesure prise
 2 Aucune mesure prise
 1 Plaintes reportées à
2018–2019

1 Plaintes retirées

2 Plaintes réglées par le Programme
amélioré de médiation

57

Plaintes renvoyées

36 Plaintes non fondées
 1 Plaintes de moindre gravité
 1 Plaintes graves
 7 Plaintes retirées avant l'enquête
 2 Plaintes réglées à l'amiable
 10 Plaintes reportées à 2018–2019

64

Enquêtes

7

Plaintes retenues

3 Plaintes non fondées
 2 Plaintes retirées avant l'enquête
 2 Plaintes reportées à 2018–2019

DEMANDES D'EXAMEN

13 Demandes traitées



7 Plaintes non fondées
 1 Plaintes de moindre gravité
 5 Plaintes reportées à 2018–2019



0

**Audiences
disciplinaires
tenues**

SERVICE DE POLICE DE NORTH BAY



89

**Agents de police
assermentés**

26 Plaintes reçues en 2017–2018
+ 3 Plaintes de 2016–2017 reportées
= 29 Plaintes traitées au total en 2017–2018

3 Plaintes n'ayant pas encore été classées, reportées à 2018-2019

26 **Plaintes traitées en 2017–2018**

0

**Plaintes sur les
politiques**

24

**Plaintes sur la
conduite**

10 Plaintes rejetées
11 Plaintes retenues
3 Plaintes retenues aux
exercices précédents

2

Plaintes sur la services

2 Plaintes retenues

2 Aucune mesure prise

1 Plaintes retirées

9

Plaintes renvoyées

3 Plaintes non fondées
1 Plaintes graves
2 Plaintes retirées avant l'enquête
2 Plaintes réglées à l'amiable
1 Plaintes reportées à 2018–2019

13

Enquêtes

4

Plaintes retenues

2 Plaintes non fondées
2 Plaintes reportées à 2018–2019

DEMANDES D'EXAMEN

3 Demandes traitées

1 Plaintes de moindre gravité
2 Plaintes reportées à 2018–2019



0

**Audiences
disciplinaires
tenues**



5 964

**Agents de police
assermentés**

693 Plaintes reçues en 2017–2018
+ 151 Plaintes de 2016–2017 reportées
= 844 Plaintes traitées au total en 2017–2018

59 Dossiers réglés grâce au Règlement des plaintes dans le cadre des services à la clientèle
112 Plaintes n'ayant pas encore été classées, reportées à 2018–2019

673 Plaintes traitées en 2017–2018

6

Plaintes sur les politiques

6 Plaintes retenues

2 Mesure prise
3 Aucune mesure prise
1 Plaintes reportées à 2018–2019

634

Plaintes sur la conduite

274 Plaintes rejetées
274 Plaintes retenues
85 Plaintes retenues aux exercices précédents

16 Plaintes retirées

10 Plaintes réglées par le Programme amélioré de médiation
1 Plaintes reportées à 18–19

33

Plaintes sur la services

9 Plaintes rejetées
23 Plaintes retenues
1 Plaintes retenues aux exercices précédents

7 Mesure prise
14 Aucune mesure prise
2 Plaintes retirées
1 Plaintes reportées à 2018–2019

304

Plaintes renvoyées

75 Plaintes non fondées
12 Plaintes de moindre gravité
4 Plaintes graves
80 Plaintes retirées avant l'enquête
78 Plaintes réglées à l'amiable
55 Plaintes reportées à 2018–2019

333

Enquêtes

29

Plaintes retenues

8 Plaintes non fondées
1 Plaintes de moindre gravité
2 Plaintes graves
1 Plaintes retirées avant l'enquête
17 Plaintes reportées à 2018–2019

DEMANDES D'EXAMEN

40 Demandes traitées



17 Plaintes non fondées
3 Plaintes de moindre gravité
1 Plaintes graves
19 Plaintes reportées à 2018–2019



3

**Audiences
disciplinaires
tenues**

SERVICE DE POLICE D'ORANGEVILLE



39

**Agents de police
assermentés**

5 Plaintes reçues en 2017–2018
+ 0 Plaintes de 2016–2017 reportées
= 5 Plaintes traitées au total en 2017–2018

2 Plaintes n'ayant pas encore été
classées, reportées à 2018-2019

3

Plaintes traitées en 2017–2018

0

**Plaintes sur les
politiques**

3

**Plaintes sur la
conduite**

1 Plaintes rejetées
2 Plaintes retenues

0

**Plaintes sur la
services**

1 Plaintes retirées

1

Plaintes renvoyées

1 Plaintes reportées à 2018–2019

1

Investigation

0

Plaintes retenues

DEMANDES D'EXAMEN

0 Demandes traitées



0

**Audiences
disciplinaires
tenues**

SERVICE DE POLICE D'OTTAWA



1 242

**Agents de police
assermentés**

223 Plaintes reçues en 2017–2018
+ 62 Plaintes de 2016–2017 reportées
= 285 Plaintes traitées au total en 2017–2018

3 Dossiers réglés grâce au Règlement des plaintes dans le cadre des services à la clientèle
35 Plaintes n'ayant pas encore été classées, reportées à 2018–2019

247 Plaintes traitées en 2017–2018

1

Plaintes sur les politiques

1 Plaintes retenues

1 Aucune mesure prise

224

Plaintes sur la conduite

80 Plaintes rejetées
109 Plaintes retenues
34 Plaintes retenues aux exercices précédents

22

Plaintes sur la services

2 Plaintes rejetées
19 Plaintes retenues
1 Plaintes retenues aux exercices précédents
2 Mesure prise
5 Aucune mesure prise
10 Plaintes retirées
3 Plaintes reportées à 2018–2019

125

Plaintes renvoyées

47 Plaintes non fondées
3 Plaintes de moindre gravité
1 Plaintes graves
43 Plaintes retirées avant l'enquête
4 Plaintes réglées à l'amiable
27 Plaintes reportées à 2018–2019

144

Enquêtes

19

Plaintes retenues

7 Plaintes non fondées
2 Plaintes retirées avant l'enquête
3 Plaintes réglées par voie de médiation
7 Plaintes reportées à 2018–2019

DEMANDES D'EXAMEN

19 Demandes traitées



9 Plaintes non fondées
1 Plaintes de moindre gravité
9 Plaintes reportées à 2018–2019



0

**Audiences
disciplinaires
tenues**

SERVICE DE POLICE D'OWEN SOUND



39

**Agents de police
assermentés**

5 Plaintes reçues en 2017–2018
+ 3 Plaintes de 2016–2017 reportées
= 8 Plaintes traitées au total en 2017–2018

1 Plaintes n'ayant pas encore été classées, reportées à 2018-2019

7 **Plaintes traitées en 2017–2018**

0

**Plaintes sur les
politiques**

7

**Plaintes sur la
conduite**

3 Plaintes rejetées
1 Plaintes retenues
3 Plaintes retenues aux
exercices précédents

0

**Plaintes sur la
services**

4

Plaintes renvoyées

3 Plaintes non fondées
1 Plaintes reportées à 2018–2019

4

Enquêtes

0

Plaintes retenues

DEMANDES D'EXAMEN

2 Demandes traitées

1 Plaintes non fondées
1 Plaintes reportées à 2018–2019



0

**Audiences
disciplinaires
tenues**

SERVICE DE POLICE RÉGIONAL DE PEEL

234 Plaintes reçues en 2017–2018
 + 56 Plaintes de 2016–2017 reportées
 = 290 Plaintes traitées au total en 2017–2018



1 973
Agents de police
assermentés

22 Dossiers réglés grâce au Règlement des plaintes dans le cadre des services à la clientèle
 35 Plaintes n'ayant pas encore été classées, reportées à 2018–2019

233 Plaintes traitées en 2017–2018

2

Plaintes sur les politiques

2 Plaintes retenues
 ↓
 1 Plaintes retirées
 1 Plaintes reportées à 2018–2019

222

Plaintes sur la conduite

86 Plaintes rejetées
 101 Plaintes retenues
 35 Plaintes retenues aux exercices précédents

9

Plaintes sur la services

2 Plaintes rejetées
 7 Plaintes retenues
 ↓
 1 Mesure prise
 1 Aucune mesure prise
 2 Plaintes réglées à l'amiable
 3 Plaintes retirées

7 Plaintes retirées

2 Plaintes réglées par le Programme amélioré de médiation
 2 Plaintes reportées à 2018–2019

106

Plaintes renvoyées

26 Plaintes non fondées
 1 Plaintes de moindre gravité
 22 Plaintes retirées avant l'enquête
 37 Plaintes réglées à l'amiable
 20 Plaintes reportées à 2018–2019

125

Enquêtes

19

Plaintes retenues

6 Plaintes non fondées
 5 Plaintes graves
 8 Plaintes reportées à 2018–2019

DEMANDES D'EXAMEN

10 Demandes traitées

2 Plaintes non fondées
 8 Plaintes reportées à 2018–2019



0
Audiences
disciplinaires
tenues

SERVICE DE POLICE DE PETERBOROUGH



DEMANDES D'EXAMEN

0 Demandes traitées



0

Audiences disciplinaires tenues

SERVICE DE POLICE DE PORT HOPE



23

**Agents de police
assermentés**

8 Plaintes reçues en 2017–2018
+ 1 Plaintes de 2016–2017 reportées
= 9 Plaintes traitées au total en 2017–2018

1 Plaintes n'ayant pas encore été
classées, reportées à 2018–2019

8 Plaintes traitées en 2017–2018

0

**Plaintes sur les
politiques**

7

**Plaintes sur la
conduite**

3 Plaintes rejetées
3 Plaintes retenues
1 Plaintes retenues aux
exercices précédents

1

**Plaintes sur la
services**

1 Plaintes retenues

1 Plaintes reportées à 18–19

4

Plaintes renvoyées

3 Plaintes non fondées
1 Plaintes de moindre gravité

4

Enquêtes

0

Plaintes retenues

DEMANDES D'EXAMEN

0 Demandes traitées



0

**Audiences
disciplinaires
tenues**

SERVICE DE POLICE DE SARNIA



107

**Agents de police
assermentés**

32 Plaintes reçues en 2017–2018
+ 7 Plaintes de 2016–2017 reportées
= 39 Plaintes traitées au total en 2017–2018



1 Dossiers réglés grâce au Règlement des plaintes dans le cadre des services à la clientèle
6 Plaintes n'ayant pas encore été classées, reportées à 2018–2019

32 Plaintes traitées en 2017–2018

1

Plaintes sur les politiques

1 Plaintes retenues



1 Aucune mesure prise

30

Plaintes sur la conduite

11 Plaintes rejetées
14 Plaintes retenues
5 Plaintes retenues aux exercices précédents

1

Plaintes sur la services

1 Plaintes rejetées



17

Plaintes renvoyées

8 Plaintes non fondées
5 Plaintes retirées avant l'enquête
4 Plaintes reportées à 2018–2019

19

Enquêtes

2

Plaintes retenues

1 Plaintes non fondées
1 Plaintes reportées à 2018–2019

DEMANDES D'EXAMEN

1 Demandes traitées

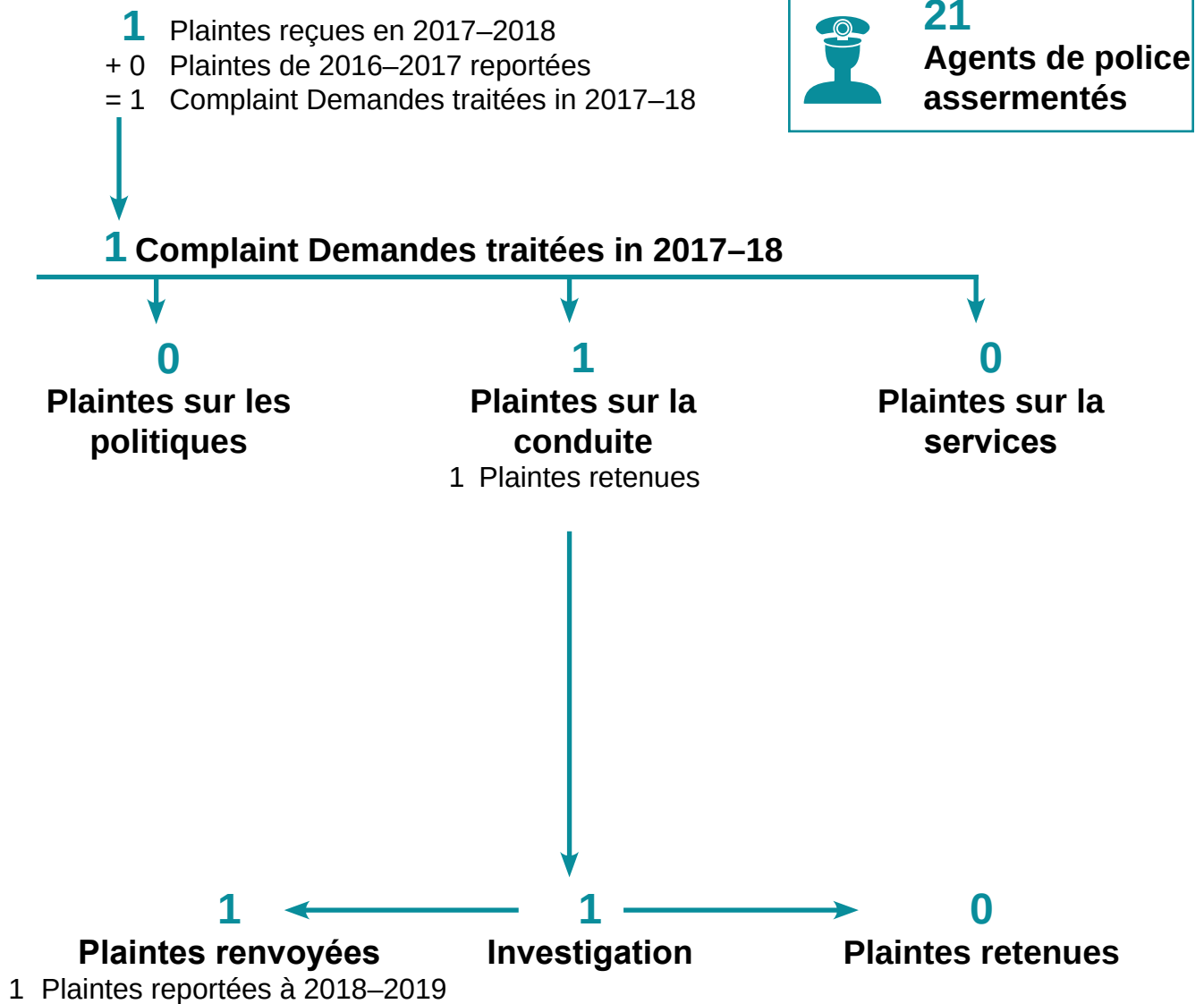
1 Plaintes reportées à 2018–2019



0

**Audiences
disciplinaires
tenues**

SERVICE DE POLICE DE SAUGEEEN SHORES



DEMANDES D'EXAMEN

0 Demandes traitées



1 Audiences disciplinaires tenues

SERVICE DE POLICE DE SAULT STE. MARIE

27 Plaintes reçues en 2017–2018
+ 4 Plaintes de 2016–2017 reportées
= 31 Plaintes traitées au total en 2017–2018



138
**Agents de police
assermentés**

2 Dossiers réglés grâce au Règlement des plaintes dans le cadre des services à la clientèle
9 Plaintes n'ayant pas encore été classées, reportées à 2018-2019

20 **Plaintes traitées en 2017–2018**

0

**Plaintes sur les
politiques**

19

**Plaintes sur la
conduite**

10 Plaintes rejetées
7 Plaintes retenues
2 Plaintes retenues aux
exercices précédents

1

**Plaintes sur la
services**

1 Plaintes rejetées

8

Plaintes renvoyées

2 Plaintes non fondées
1 Plaintes retirées avant l'enquête
3 Plaintes réglées à l'amiable
2 Plaintes reportées à 2018–2019

9

Enquêtes

1

Plaintes retenues

1 Plaintes de moindre gravité

DEMANDES D'EXAMEN

2 Demandes traitées

2 Plaintes non fondées



0
**Audiences
disciplinaires
tenues**

SERVICE DE POLICE DE SHELBURNE

0 Plaintes reçues en 2017–2018
+ 0 Plaintes de 2016–2017 reportées
= 0 Plaintes traitées au total en 2017–2018



0 Plaintes traitées en 2017–2018



15

**Agents de police
assermentés**

DEMANDES D'EXAMEN

0 Demandes traitées



0

**Audiences
disciplinaires
tenues**

SERVICE DE POLICE DE SMITHS FALLS



23

**Agents de police
assermentés**

4 Plaintes reçues en 2017–2018
+ 4 Plaintes de 2016–2017 reportées
= 8 Plaintes traitées au total en 2017–2018

1 Dossiers réglés grâce au Règlement des plaintes dans le cadre des services à la clientèle

7 Plaintes traitées en 2017–2018

0

**Plaintes sur les
politiques**

7

**Plaintes sur la
conduite**

3 Plaintes rejetées
2 Plaintes retenues
2 Plaintes retenues aux
exercices précédents

0

**Plaintes sur la
services**

4

Plaintes renvoyées

3 Plaintes non fondées
1 Plaintes reportées à 2018–2019

4

Enquêtes

0

Plaintes retenues

DEMANDES D'EXAMEN

1 Demandes traitées

1 Plaintes non fondées



0

**Audiences
disciplinaires
tenues**



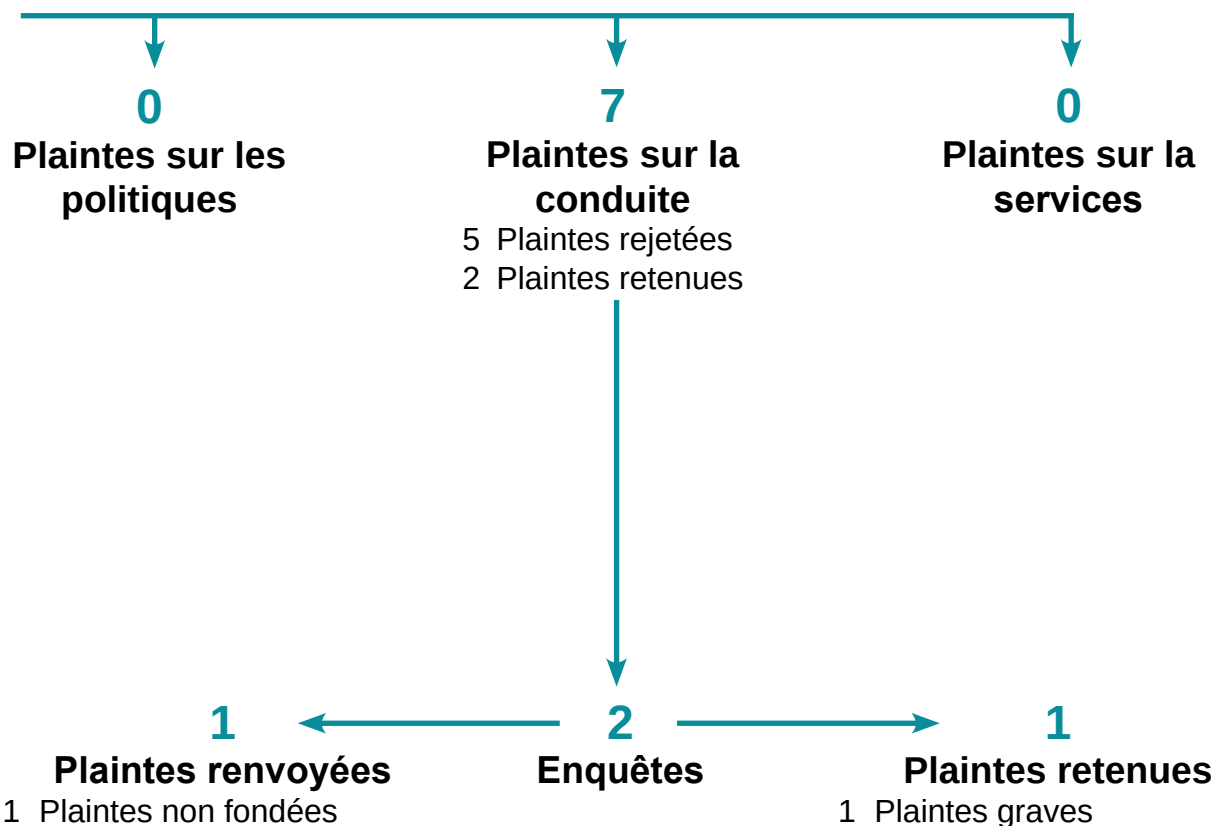
81

**Agents de police
assermentés**

9 Plaintes reçues en 2017–2018
+ 1 Plaintes de 2016–2017 reportées
= 10 Plaintes traitées au total en 2017–2018

- 1 Dossiers réglés grâce au Règlement des plaintes dans le cadre des services à la clientèle
- 2 Plaintes n'ayant pas encore été classées, reportées à 2018-2019

7 Plaintes traitées en 2017–2018



DEMANDES D'EXAMEN

1 Demandes traitées

1 Plaintes non fondées



0

**Audiences
disciplinaires
tenues**

SERVICE DE POLICE DE ST. THOMAS



68

**Agents de police
assermentés**

14 Plaintes reçues en 2017–2018
+ 1 Plaintes de 2016–2017 reportées
= 15 Plaintes traitées au total en 2017–2018

1 Dossiers réglés grâce au Règlement des plaintes dans le cadre des services à la clientèle
1 Plaintes n'ayant pas encore été classées, reportées à 2018–2019

13 **Plaintes traitées en 2017–2018**

0

**Plaintes sur les
politiques**

13

**Plaintes sur la
conduite**

5 Plaintes rejetées
8 Plaintes retenues

0

**Plaintes sur la
services**

8

Plaintes renvoyées

4 Plaintes non fondées
4 Plaintes reportées à 2018–2019

8

Enquêtes

0

Plaintes retenues

DEMANDES D'EXAMEN

1 Demandes traitées

1 Plaintes reportées à 2018–2019



0

**Audiences
disciplinaires
tenues**

SERVICE DE POLICE DE STIRLING-RAWDON

0 Plaintes reçues en 2017–2018
+ 0 Plaintes de 2016–2017 reportées
= 0 Plaintes traitées au total en 2017–2018



0 Plaintes traitées en 2017–2018



9

**Agents de police
assermentés**

Le Service de police de Stirling-Rawdon a été dissous au profit de la Police provinciale de l'Ontario le 12 octobre 2018.

DEMANDES D'EXAMEN

0 Demandes traitées



0

**Audiences
disciplinaires
tenues**

SERVICE DE POLICE DE STRATFORD



57

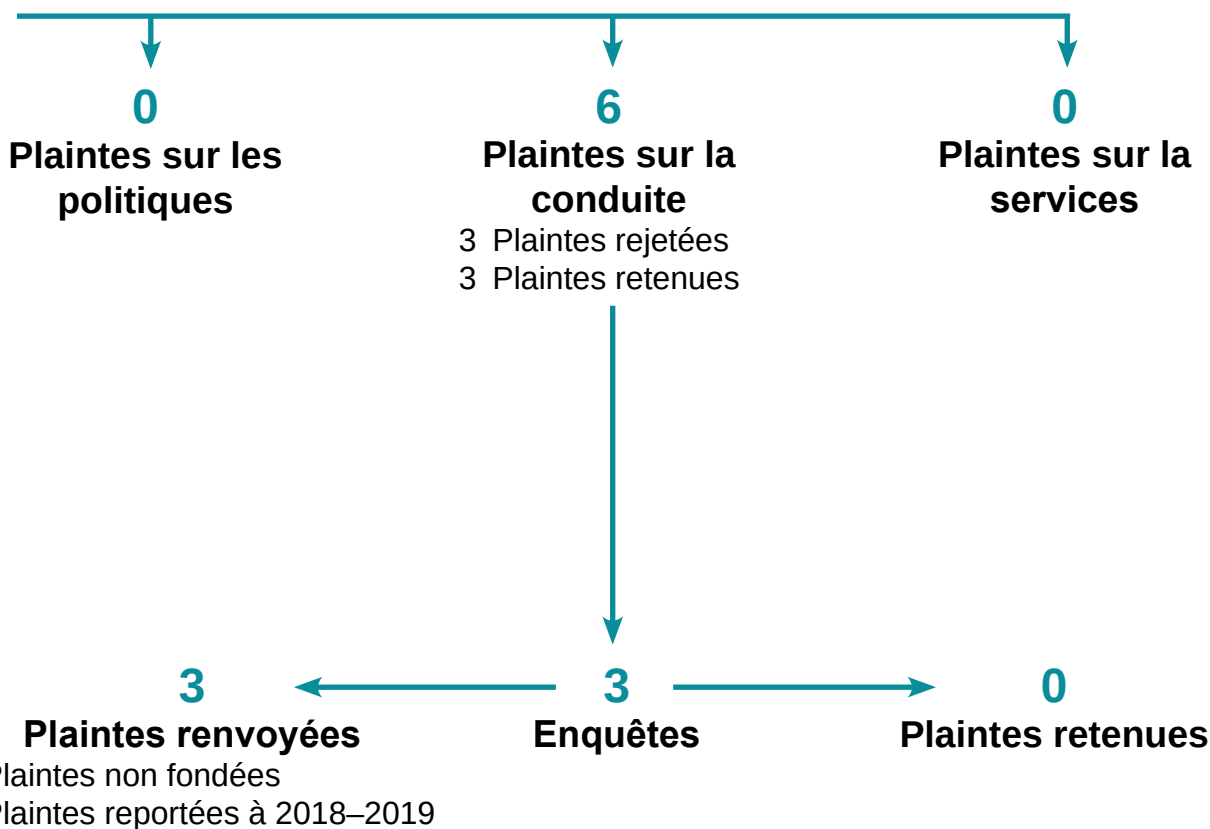
**Agents de police
assermentés**

8 Plaintes reçues en 2017–2018
+ 0 Plaintes de 2016–2017 reportées
= 8 Plaintes traitées au total en 2017–2018



- 1 Dossiers réglés grâce au Règlement des plaintes dans le cadre des services à la clientèle
- 1 Plaintes n'ayant pas encore été classées, reportées à 2018–2019

6 **Plaintes traitées en 2017–2018**



DEMANDES D'EXAMEN

2 Demandes traitées

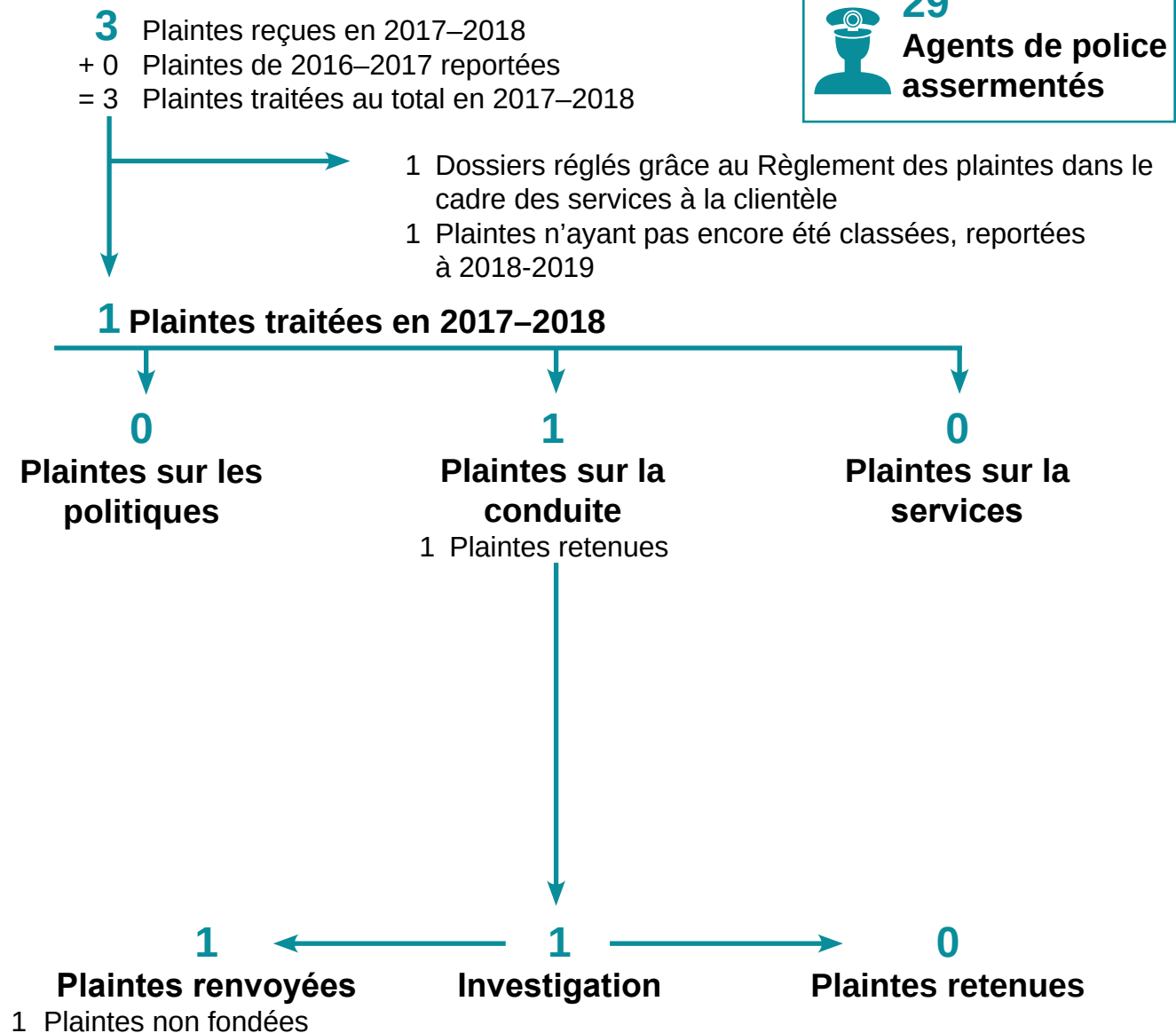
- 1 Plaintes non fondées
- 1 Plaintes reportées à 2018–2019



0

**Audiences
disciplinaires
tenues**

SERVICE DE POLICE DE STRATHROY-CARADOC



DEMANDES D'EXAMEN

0 Demandes traitées



0
 Audiences
 disciplinaires
 tenues

SERVICE DE POLICE DE GRAND SUDBURY

38 Plaintes reçues en 2017–2018
 + 11 Plaintes de 2016–2017 reportées
 = 49 Plaintes traitées au total en 2017–2018



264
Agents de police
assermentés

2 Dossiers réglés grâce au Règlement des plaintes dans le cadre des services à la clientèle
 7 Plaintes n'ayant pas encore été classées, reportées à 2018–2019

40 **Plaintes traitées en 2017–2018**

0

Plaintes sur les politiques

35

Plaintes sur la conduite

15 Plaintes rejetées
 15 Plaintes retenues
 5 Plaintes retenues aux exercices précédents

5

Plaintes sur la services

1 Plaintes rejetées
 4 Plaintes retenues

2 Mesure prise
 2 Plaintes reportées à 18–19

1 Plaintes retirées

18

Plaintes renvoyées

5 Plaintes non fondées
 2 Plaintes de moindre gravité
 6 Plaintes retirées avant l'enquête
 3 Plaintes réglées à l'amiable
 2 Plaintes reportées à 2018–2019

19

Enquêtes

1

Plaintes retenues

1 Plaintes reportées à 2018–2019

DEMANDES D'EXAMEN

3 Demandes traitées

2 Critères non remplis
 1 Plaintes reportées à 2018–2019



0
Audiences
disciplinaires
tenues



228

**Agents de police
assermentés**

61

Plaintes reçues en 2017–2018
+ 19 Plaintes de 2016–2017 reportées
= 80 Plaintes traitées au total en 2017–2018



1 Dossiers réglés grâce au Règlement des plaintes dans le cadre des services à la clientèle
9 Plaintes n'ayant pas encore été classées, reportées à 2018–2019

70 Plaintes traitées en 2017–2018

1

**Plaintes sur les
politiques**

1 Plaintes retenues aux
exercices précédents



1 Aucune mesure prise

65

**Plaintes sur la
conduite**

27 Plaintes rejetées
25 Plaintes retenues
13 Plaintes retenues aux
exercices précédents



4

**Plaintes sur la
services**

1 Plaintes rejetées
3 Plaintes retenues



3 Plaintes retirées

22

Plaintes renvoyées

10 Plaintes non fondées
3 Plaintes de moindre gravité
7 Plaintes retirées avant l'enquête
2 Plaintes reportées à 2018–2019

38

Enquêtes

16

Plaintes retenues

3 Plaintes non fondées
13 Plaintes reportées à 2018–2019

DEMANDES D'EXAMEN

7 Demandes traitées

2 Plaintes non fondées
5 Plaintes reportées à 2018–2019



2

**Audiences
disciplinaires
tenues**

SERVICE DE POLICE DE TIMMINS



82

**Agents de police
assermentés**

12 Plaintes reçues en 2017–2018
+ 3 Plaintes de 2016–2017 reportées
= 15 Plaintes traitées au total en 2017–2018

1 Dossiers réglés grâce au Règlement des plaintes dans le cadre des services à la clientèle

14 **Plaintes traitées en 2017–2018**

0

**Plaintes sur les
politiques**

14

**Plaintes sur la
conduite**

0 Plaintes rejetées
10 Plaintes retenues
3 Plaintes retenues aux
exercices précédents

0

**Plaintes sur la
services**

1 Plaintes retirées

11

Plaintes renvoyées

5 Plaintes non fondées
1 Plaintes de moindre gravité
1 Plaintes réglées par voie de médiation
1 Plaintes réglées à l'amiable
3 Plaintes reportées à 2018–2019

12

Enquêtes

1

Plaintes retenues

1 Plaintes non fondées

DEMANDES D'EXAMEN

1 Demandes traitées

1 Plaintes de moindre gravité



0

**Audiences
disciplinaires
tenues**



5 190

**Agents de police
assermentés**

769 Plaintes reçues en 2017–2018
+ 229 Plaintes de 2016–2017 reportées
= 998 Plaintes traitées au total en 2017–2018

46 Dossiers réglés grâce au Règlement des plaintes dans le cadre des services à la clientèle
140 Plaintes n'ayant pas encore été classées, reportées à 2018-2019

812 Plaintes traitées en 2017–2018

8

Plaintes sur les politiques

- 1 Plaintes rejetées
- 4 Plaintes retenues
- 3 Plaintes retenues aux exercices précédents



- 1 Mesure prise
- 6 Aucune mesure prise

10 Plaintes retirées

770

Plaintes sur la conduite

- 289 Plaintes rejetées
- 311 Plaintes retenues
- 173 Plaintes retenues aux exercices précédents



8 Plaintes réglées par le Programme amélioré de médiation

1 Plaintes visées par le Programme amélioré de médiation reportées à 2018-2019

365

Plaintes renvoyées

- 151 Plaintes non fondées
- 13 Plaintes de moindre gravité
- 5 Plaintes graves
- 41 Plaintes retirées avant l'enquête
- 2 Plaintes réglées par voie de médiation
- 63 Plaintes réglées à l'amiable
- 90 Plaintes reportées à 2018–2019

462

Enquêtes

34

Plaintes sur la services

- 6 Plaintes rejetées
- 20 Plaintes retenues
- 8 Plaintes retenues aux exercices précédents



- 3 Mesure prise
- 14 Aucune mesure prise
- 10 Plaintes retirées
- 1 Plaintes reportées à 18–19

97

Plaintes retenues

- 19 Plaintes non fondées
- 1 Plaintes de moindre gravité
- 1 Plaintes graves
- 76 Plaintes reportées à 2018–2019

DEMANDES D'EXAMEN

56 Demandes traitées



- 30 Plaintes non fondées
- 2 Plaintes de moindre gravité
- 1 Critères non remplis
- 23 Plaintes reportées à 2018–2019



2

**Audiences
disciplinaires
tenues**

SERVICE DE POLICE RÉGIONAL DE WATERLOO

115 Plaintes reçues en 2017–2018
 + 20 Plaintes de 2016–2017 reportées
 = 135 Plaintes traitées au total en 2017–2018



776

**Agents de police
assermentés**

4 Dossiers réglés grâce au Règlement des plaintes dans le cadre des services à la clientèle
 24 Plaintes n'ayant pas encore été classées, reportées à 2018–2019

107 Plaintes traitées en 2017–2018

1

Plaintes sur les politiques

1 Plaintes retenues



1 Aucune mesure prise

102

Plaintes sur la conduite

42 Plaintes rejetées
 49 Plaintes retenues
 11 Plaintes retenues aux exercices précédents

4

Plaintes sur la services

2 Plaintes rejetées
 2 Plaintes retenues



1 Plaintes retirées
 1 Plaintes reportées à 2018–2019

1 Plaintes retirées

1 Plaintes visées par le Programme amélioré de médiation reportées à 2018–2019

52

Plaintes renvoyées

25 Plaintes non fondées
 2 Plaintes de moindre gravité
 3 Plaintes retirées avant l'enquête
 6 Plaintes réglées à l'amiable
 16 Plaintes reportées à 2018–2019

58

Enquêtes

6

Plaintes retenues

5 Plaintes non fondées
 1 Plaintes reportées à 2018–2019

DEMANDES D'EXAMEN

7 Demandes traitées

3 Plaintes non fondées
 4 Plaintes reportées à 2018–2019



0

**Audiences
disciplinaires
tenues**

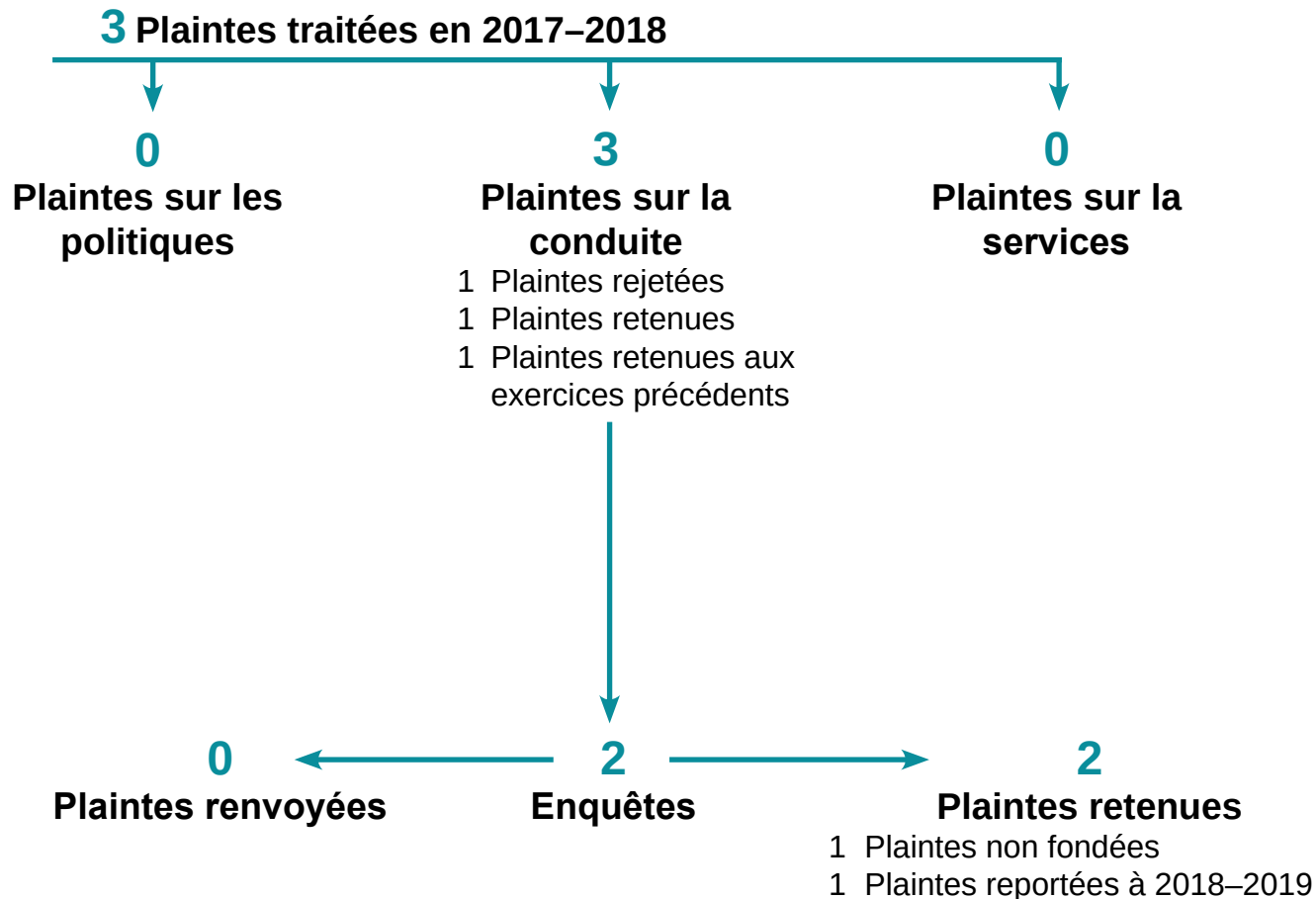
SERVICE DE POLICE DE WEST GREY



18

**Agents de police
assermentés**

2 Plaintes reçues en 2017–2018
+ 1 Complaint carried over from 2016–17
= 3 Plaintes traitées au total en 2017–2018



DEMANDES D'EXAMEN

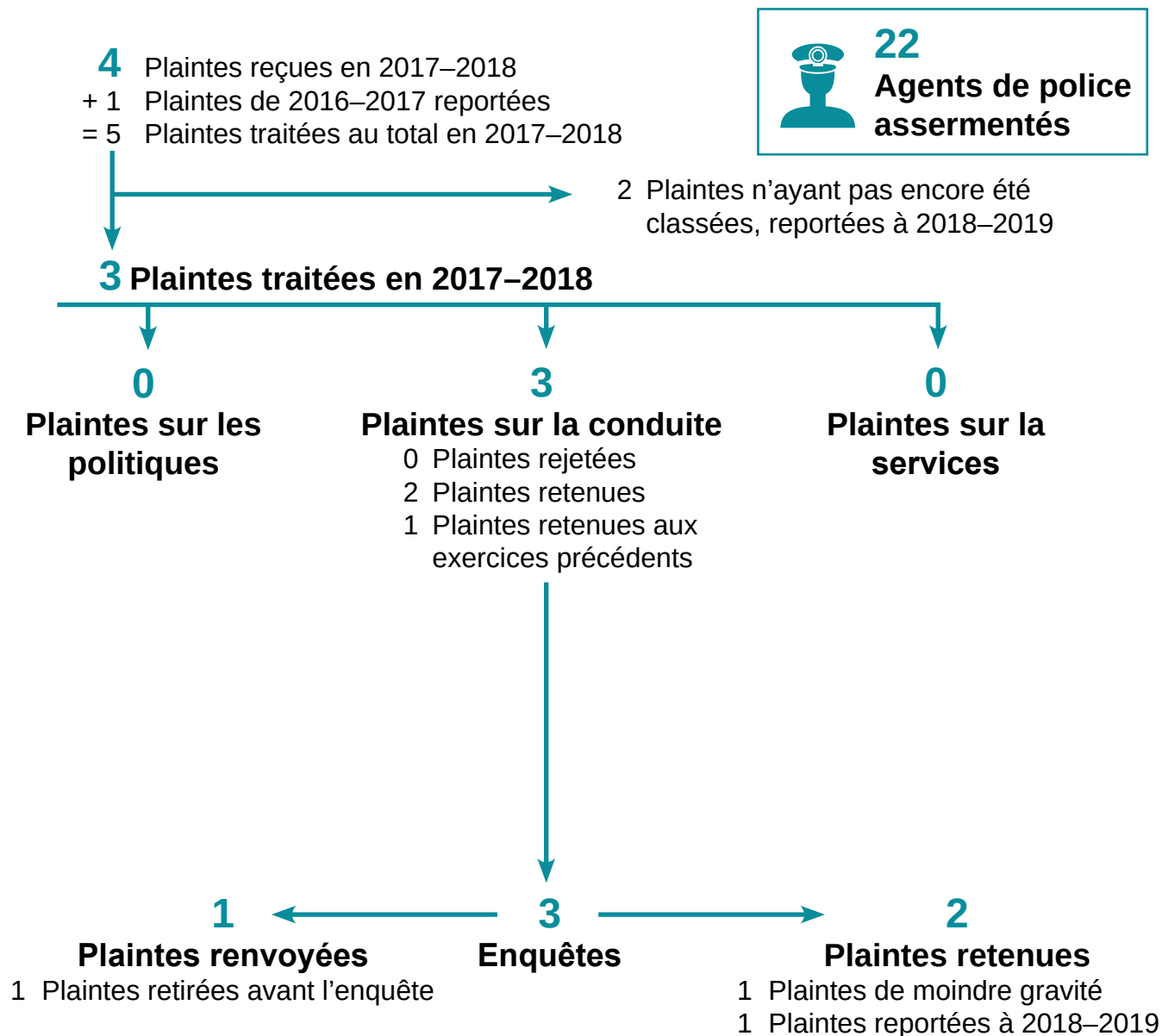
0 Demandes traitées



0

**Audiences
disciplinaires
tenues**

SERVICE DE POLICE DE NIPISSING OUEST



DEMANDES D'EXAMEN

1 Demandes traitées

1 Critères non remplis



0
Audiences
disciplinaires
tenues

SERVICE DE POLICE DE WINDSOR



428

**Agents de police
assermentés**

67 Plaintes reçues en 2017–2018
+ 12 Plaintes de 2016–2017 reportées
= 79 Plaintes traitées au total en 2017–2018

9 Dossiers réglés grâce au Règlement des plaintes dans le cadre des services à la clientèle
12 Plaintes n'ayant pas encore été classées, reportées à 2018–2019

58 **Plaintes traitées en 2017–2018**

0
**Plaintes sur les
politiques**

53
Plaintes sur la conduite
17 Plaintes rejetées
27 Plaintes retenues
9 Plaintes retenues aux
exercices précédents

5
Plaintes sur la services
5 Plaintes retenues
↓
4 Aucune mesure prise
1 Plaintes retirées

2 Plaintes retirées

27
Plaintes renvoyées
5 Plaintes non fondées
2 Plaintes de moindre gravité
7 Plaintes retirées avant l'enquête
5 Plaintes réglées à l'amiable
8 Plaintes reportées à 2018–2019

34
Enquêtes

7
Plaintes retenues
2 Plaintes non fondées
2 Plaintes de moindre gravité
1 Plaintes retirées avant l'enquête
2 Plaintes reportées à 2018–2019

DEMANDES D'EXAMEN

7 Demandes traitées



4 Plaintes non fondées
2 Critères non remplis
1 Plaintes reportées à 2018–2019



0

**Audiences
disciplinaires
tenues**

SERVICE DE POLICE DE WINGHAM



7

**Agents de police
assermentés**

2 Plaintes reçues en 2017–2018
+ 0 Plaintes de 2016–2017 reportées
= 2 Plaintes traitées au total en 2017–2018

2 Plaintes traitées en 2017–2018

0

**Plaintes sur les
politiques**

2

Plaintes sur la conduite
2 Plaintes retenues aux
exercices précédents

0

**Plaintes sur la
services**

1

Plaintes renvoyées

1 Plaintes de moindre gravité

2

Enquêtes

1

Plaintes retenues

1 Plaintes non fondées

DEMANDES D'EXAMEN

1 Demandes traitées

1 Plaintes reportées à 2018–2019



0

**Audiences
disciplinaires
tenues**

SERVICE DE POLICE DE WOODSTOCK



65

**Agents de police
assermentés**

7 Plaintes reçues en 2017–2018
+ 0 Plaintes de 2016–2017 reportées
= 7 Plaintes traitées au total en 2017–2018



4 Plaintes traitées en 2017–2018

0

**Plaintes sur les
politiques**

4

Plaintes sur la conduite

1 Plaintes rejetées
3 Plaintes retenues

0

Plaintes sur la services

3

Plaintes renvoyées

2 Plaintes non fondées
1 Plaintes reportées à 2018–2019

3

Enquêtes

0

Plaintes retenues

DEMANDES D'EXAMEN

0 Demandes traitées



0

**Audiences
disciplinaires
tenues**

SERVICE DE POLICE RÉGIONAL DE YORK

175 Plaintes reçues en 2017–2018
 + 33 Plaintes de 2016–2017 reportées
 = 208 Plaintes traitées au total en 2017–2018



1 586
Agents de police
assermentés

11 Dossiers réglés grâce au Règlement des plaintes dans le cadre des services à la clientèle
 54 Plaintes n'ayant pas encore été classées, reportées à 2018–2019

143 Plaintes traitées en 2017–2018

1

Plaintes sur les politiques

1 Plaintes retenues



1 Aucune mesure prise

135

Plaintes sur la conduite

62 Plaintes rejetées
 51 Plaintes retenues
 22 Plaintes retenues aux exercices précédents

7

Plaintes sur la services

3 Plaintes rejetées
 4 Plaintes retenues



1 Aucune mesure prise
 2 Plaintes retirées
 1 Plaintes reportées à 18–19

5 Plaintes retirées

4 Plaintes réglées par le Programme amélioré de médiation

59

Plaintes renvoyées

14 Plaintes non fondées
 18 Plaintes retirées avant l'enquête
 1 Plaintes réglées par voie de médiation
 16 Plaintes réglées à l'amiable
 10 Plaintes reportées à 2018–2019

64

Enquêtes

5

Plaintes retenues

1 Plaintes non fondées
 4 Plaintes reportées à 2018–2019

DEMANDES D'EXAMEN

5 Demandes traitées

3 Plaintes non fondées
 2 Plaintes reportées à 2018–2019



0
Audiences
disciplinaires
tenues



BUREAU DU DIRECTEUR INDÉPENDANT
DE L'EXAMEN DE LA POLICE

BUREAU DU DIRECTEUR INDÉPENDANT DE L'EXAMEN DE LA POLICE

655, rue Bay
10th Floor
10e étage
Toronto (Ontario) M7A 2T4

Téléphone sans frais : 1-877-411-4773
Téléphone : 416-246-7071
Téléimprimeur : 1-877-414-4773
Télécopieur sans frais : 1-877-415-4773
Télécopieur : 416-327-8332

www.oiprd.on.ca

Twitter: @OIPRD_BDIEP

